

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
13	NOEL CATHERINE LE QUARTON/EU Rue du LAC	<p>Que pensez-vous des centrales Hydroélectriques? Pourquoi ne développe-t-on pas cette énergie totalement écologique, non polluante ??? !!! Question d'argent ??? Non aux éoliennes.</p>

Observation n°527

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:28

Par Anonyme

Observation:

Bonsoir,

Je suis contre ce projet.

Observation n°528

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:54

Par Noël Capucine

Le Quart d'Ecu

17380 Puy du Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr le Préfet de Charente Maritime,

Mr Jean Pierre Bordron, Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord NON au parc Eolien Sud et NON au parc Eolien Nord sur la Commune de Puy du Lac.

NON en tant que sportive et citoyenne. Ma mère est gérante d'une structure équestre, ses clients sont principalement des gens qui travaillent en ville et lorsqu'ils viennent au Quart d'Ecu s'occuper de leurs chevaux, c'est pour se détendre, se ressourcer et apprécier la quiétude des lieux et non pas pour se retrouver dans un environnement industriel !

Ces inutilités entraineront donc le départ de nombreux clients vers d'autres lieux bien plus propices à la pratique de l'équitation sportive ou de loisir, ceci mettra donc en péril le travail de ma mère et sans oublier toutes les conséquences financières que cela engendra.

Actuellement étudiante et sportive de Haut Niveau (catégorie « Espoir », liste ministérielle), triple Championne de France de Dressage 'Jeunes Cavaliers' (18-21 ans), capitaine de l'Equipe de France lors des trois dernières années aux Championnat d'Europe, 1ère Française au classement national et 10ème au classement Mondial, j'ai le projet de venir m'installer au Quart d'eau dans la ferme de mes parents et implanter une écurie haut de gamme labellisée 'Compétition' ce qui requiert beaucoup d'exigences. Il est de même très important pour les chevaux ainsi que tous les animaux d'avoir un environnement sain et naturel. Or, un environnement envahi par 8 éoliennes d'une taille de 185m de haut ne fera qu'anéantir mon projet, briser mon rêve et tout cela ne sera qu'utopique...

De plus, il est prouvé scientifiquement que les éoliennes ont un effet très néfastes sur les animaux et toute la faune environnante (chauves- souris, hirondelles, cigognes, passages migratoires,...). Plusieurs éleveurs bovins ont été confrontés à la mort inexplicable de centaines de leurs veaux et de leurs vaches. Ils suspectent des taux d'électricité anormalement élevés dans le sol et dans l'eau. Ils observent également une diminution de la production de lait, des problèmes de vêlage,... et à cela s'ajoute donc une perte d'argent sur l'exploitation. Pour ma part, les chevaux sont des animaux extrêmement sensibles et très réceptif à leur environnement et notamment, aux infrasons et aux ondes que dégagent les éoliennes. Ces gigantesques éoliennes auront donc un impact préjudiciable à leur santé et à leurs comportements.

Sans oublier, ce projet d'éoliennes va bien évidemment fortement impacter la santé humaine. Mon père est médecin depuis plus de 45 ans et a de nombreuses connaissances à ce sujet. Par exemple, des troubles du sommeil, des maux de tête, de l'acouphène, une pression dans les oreilles, des étourdissements, le vertige, des nausées, un brouillement de la vision, la tachycardie, l'irritabilité, des problèmes de concentration et de mémoire, des épisodes de panique associés à des sensations de pulsation interne ou de frémissement en état d'éveil ou de sommeil,... de nombreux chercheurs, médecins, scientifiques, universités ont travaillé à ce sujet pour en arriver à une même conclusion : DANGER important pour l'ensemble des Êtres Vivants. Régulièrement, je pars en Allemagne pour l'entraînement et j'ai pu constater que le gouvernement ainsi que les membres du domaine médical (médecins, chirurgiens,...) ont fait un grand pas en arrière face à ces projets d'éoliennes car ils ont constaté le danger et les effets néfastes que cela a engendré ; tant sur le point santé qu'économique. Ils ont même actuellement débutés une phase importante de démantèlement et destruction des éoliennes.

Le recyclage, l'éco-système et les éoliennes, trois mots incompatibles... On nous en parle peu mais la durée de vie d'une éolienne est de courte durée. Depuis quelques temps d'anciens parcs sont démantelés avant même d'atteindre l'âge moyen. Nous pouvons même qualifier cela de bombe à retardement financière pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques. De plus, cette autre face cachée des éoliennes, impossible de les recycler ni de les incinérer, alors des cimetières, des fosses et des sites d'enfouissement à palmes d'éoliennes ont vu le jour... Ce qui a

bien évidemment été très mal vu auprès de l'opinion publique. Les éoliennes, la face noire de la transition écologique.

Est-il vraiment nécessaire de mettre notre département, un des plus beaux et plus touristique de France, nos villes, nos villages, nos communes, nos habitants, nos animaux, nos travaux, nos projets en DANGER ? Ces éoliennes vont également nuire à notre patrimoine et à la richesse de nos territoires. En tant que membre du grand Son et Lumière du Quart d'Ecu, qu'organise mon père au mois d'Août depuis maintenant 14ans, ce spectacle est actuellement très renommé, il est labellisé « Sites en Scènes », accueille plus de 10 000 spectateurs/visiteurs chaque année. Les acteurs bénévoles venant de toutes les communes avoisinantes sont également très nombreux, plus de 350. De plus, de nombreux animaux y sont également présents (chevaux, chiens, vaches, oies,...). Il est donc impossible d'implanter un tel parc éolien. Cela ne ferait que mettre fin à notre spectacle qui retrace l'évolution de la vie paysanne sur un siècle depuis 14 années, au village exposant les métiers anciens, aux importants liens sociaux qui ont été créés pour faire vivre cette formidable aventure et ce merveilleux spectacle. Tout simplement, anéantir cette grande famille du Quart d'Ecu, ainsi que les valeurs et les atouts de ce village de charme qu'est Puy du Lac.

En tant que citoyenne, habitante de Puy du Lac, sportive de Haut Niveau, membre de l'association du Centre Equestre du Quart d'Ecu, membre du Son et Lumière « Le Quart d'Ecu Raconte Puy du Lac », pour la protection de la faune et de la flore, pour le bien-être de tous, pour la sauvegarde de notre patrimoine et de nos valeurs, je donne un avis très DEFAVORABLE la l'implantation massives d'éoliennes et à la réalisation des parcs éoliens Sud et Nord.

Observation n°529

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:58

Par Boigeol Alban

53 rue Audouin Dubreuil

17400 Asnières la Giraud

Observation:

Avis défavorable.

Puy du Lac est le premier refuge pour chiroptères en France

Or, Le saviez-vous ? ????

-Quel est l'animal le plus dangereux pour l'homme ? Le moustique !

-Combien une chauve-souris mange de moustiques en une nuit ? Environ 3000.

-Quelle est l'espèce volante est la plus massacrée par la présence d'éoliennes : la chauve-souris.

VOILA POURQUOI une des principales raisons de refus par une préfecture d'un projet éolien, c'est...la présence de chauve-souris !

Loin d'être bêtes nos préfets !

Tous ces affirmations sont vérifiables et révérifiables...sans compter qu'avec le réchauffement climatique, plusieurs espèces de moustiques transmetteurs de maladies invalidantes et/ou mortelles débarquent en France !

Observation n°530

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:59

Par Puy-du-Lac Un habitant de

Observation:

Les promoteurs avides d'argent sans pitié contre les populations et l'opposition des hommes me donne envie de vomir. Non aux éoliennes !

Observation n°531 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:09

Par Association Bien vivre à Puy du Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

BIENVIVRE A PUY DU LAC



Association Bien Vivre à Puy-du-Lac
12, La Jarrie
17380 PUY-DU-LAC
Bienvivreapuydulac@gmail.com
Facebook : bienvivreapuydulac

PUY-DU-LAC, le 14 octobre 2020

Objet : Information sur des avis Défavorable (Parc Nord et Parc Sud)

Pièces jointes : 2 mémoires d'observations défavorables (Parc Nord et Parc Sud)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'Association Bien vivre à Puy-du-Lac a été créée en 2017 par des habitants de PUY-DU-LAC et des communes voisines pour organiser l'opposition de la population contre le projet de construction et d'exploitation de huit éoliennes géantes à PUY-DU-LAC alors qu'il était déjà évident en 2017 qu'aucune concertation réelle n'aurait lieu avec la population du fait des manquements de l'ancien maire et du promoteur en la matière : tout avait été monté dans le secret presque absolu. L'étude de faisabilité de 2016 est vite devenue un projet bien ficelé lorsque les habitants et les élus en ont pris connaissance.

Nous vous remettons ce jour deux mémoires de plus de 100 pages réalisés par l'association en vous demandant de bien vouloir l'insérer dans les registres des deux enquêtes publiques. A l'image des deux rapports (Parc Nord et Parc sud), nous souhaitons vous apporter les observations les plus complètes possibles.

Nous nous excusons pour le nombre de pages mais ces mémoires comportent non seulement les différentes observations de l'association sur ces projets de parcs éoliens industriels mais également la « pétition contre les éoliennes sur notre commune de PUY-DU-LAC » signées par des habitants de la commune de PUY-DU-LAC et de communes voisines, concernées par les deux enquêtes publiques.

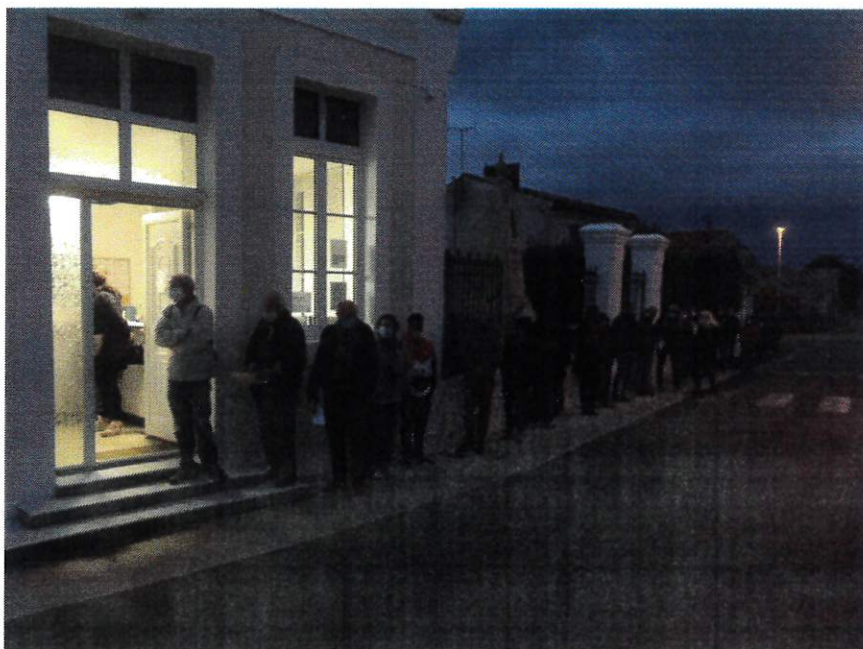
L'association Bien vivre à Puy-du-Lac vous confirme **sa totale OPPOSITION** aux deux projets de huit éoliennes sur PUY-DU-LAC (**parc nord et parc sud**) qui impacteraient la population d'une façon irrémédiable sans qu'aucune mesure de compensation ne permette une atténuation suffisante.

Elle compte donc sur votre bienveillance pour prendre en compte son avis et le notifier aux autorités.

Pour finir, l'association Bien vivre à Puy-du-Lac tient à vous faire part d'une requête et vous demande d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour **prolonger la durée de l'enquête publique.**

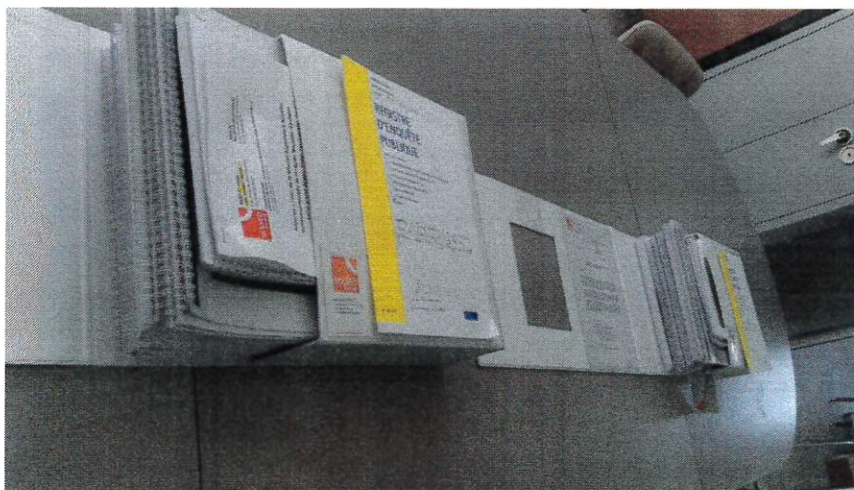
../..

En effet, compte tenu des retours d'un grand nombre de personnes, nous déplorons le peu de jours de permanence hors horaires de travail, permettant à la population active de vous rencontrer. Nous avons pu constater que cette situation avait pu générer de l'impatience, de l'énerverment de votre part, comme pour les personnes venant déposer leurs contributions entre vos mains et en attente d'une réponse, d'une écoute... C'est compréhensible au regard de l'attente parfois longue (parfois 45 minutes), dans des conditions parfois difficile (pluie, froid).



File d'attente devant la Mairie de PUY DU LAC - Vendredi 2/10/2020 – 19h45

Nous avons bien compris également que de nombreuses personnes étaient perdues devant le nombre de documents à lire.

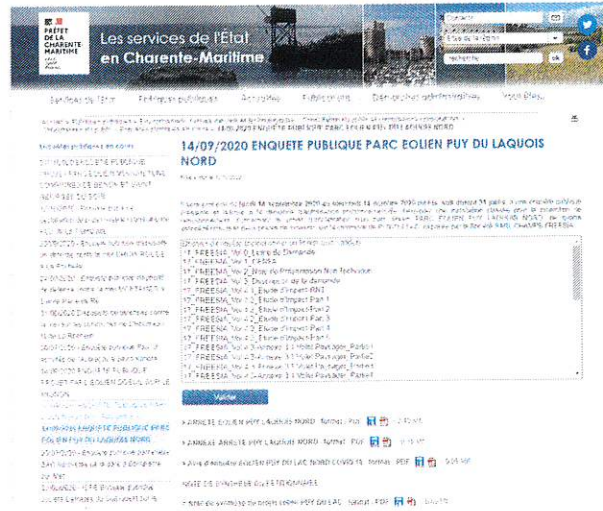
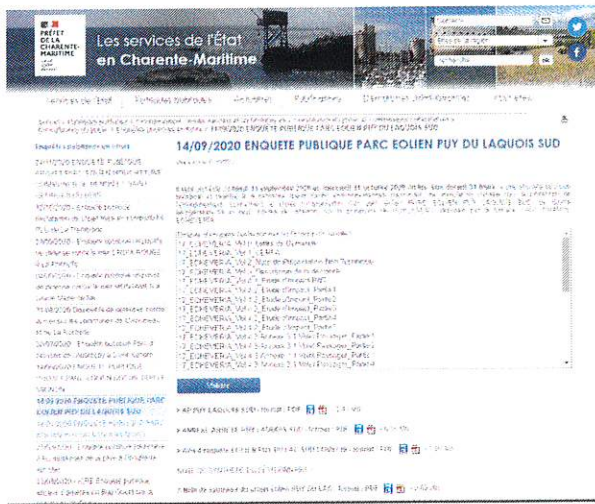


Rapports d'enquête publique x 2 -- plus de 1700 pages à lire x 2 – 12.6 kg de papier x 2

PZ

Lors des permanences que nous avons tenues nous-mêmes à huit reprises, un grand nombre de personnes nous ont avoué ne pas comprendre cette procédure où il faut répéter deux fois son avis. Nombreux sont ceux qui d'ailleurs doivent s'y reprendre à plusieurs fois ou oublient l'un des deux parcs. Nous n'évoquerons pas la complexité de déposer une observation sur internet pour certains qui ont encore des difficultés à utiliser l'outil informatique ou ne disposent pas des équipements nécessaires.

..//.



De nouvelles permanence permettraient aux personnes qui n'ont pu encore le faire, de vous rencontrer sur des temps plus disponibles pour eux (hors horaires de bureau samedi matin ou un autre jour de semaine en soirée). C'est important pour eux de pouvoir exprimer leur avis, ils n'ont pu le faire jusqu'à présent... Ils n'avaient pas compris l'enjeu de cette procédure malgré les informations diffusées en amont et par notre association, et par la mairie.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout commentaire ou explication sur cette contribution à l'enquête publique et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président de l'Association,
« Bien vivre à Puy du Lac »
Cyril RENARD

Observation n°532 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:59
Par RONDINEAU Florence

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mad Poudineau - Blance
MSD-2e Val. Soli Nat N° 8
11 - Rue de la Cremerie
St Sibaheun et Loie

Proprietaire d'une
maison à St cartant.
Le Grand -

Monsieur le Commissaire Enqueteur, je vous demande
d'emettre un avis defavorable sur projet du Parc
Eolien Bay Laquis (Vad)
Monsieur le Prefet je vous demande d'enterrer
le projet pour les raisons suivantes:

- Je suis sensible aux infrasous et je n'aurais pour ma santé
- 4 eoliennes de 150 Metres au coeur d'une foret, une
flac d'un patrimoine n'est pas envisageable.
- Effet negatif sur les animaux deja contactes sur
d'autres parcs eoliens.
- Bruit incessant.
- La campagne est un choix de vie, je n'ai pas
choisi de vivre dans un site industriel
- chute jusqu'a 30% sur la valeur immobiliere et vend
difficile

Veuillez saluez Monsieur

Mad Poudineau flu

Observation n°533 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:59

Par M. COQUET Stéphane

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Stéphane COQUET
102, chemin des caves
49 125 TIERCE

Le 4 octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,


Je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquois Nord.

Monsieur le préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

Nos biens immobiliers proches de champs éoliens perdent jusqu'à 30% de leur valeur et leur vente va devenir difficile.

D'autre part, les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseau, dont les cigognes et également pour nos chauves-souris où Puy-du-Lac et ses alentours y constituent une réserve.

Mes sincères salutations.

Stéphane Coquet


Observation n°534 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:11
Par COQUET Karine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Karine COQUET
102, chemin des caves
49 125 TIERCE

Le 4 octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,


Je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquois Nord

Monsieur le préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

La campagne est un choix de vie : nous ne souhaitons pas vivre dans un site industriel.

D'autre part, cette énergie n'a rien d'écologique quand on sait de quoi elle est fabriquée et du problème de démantèlement qui s'en suivra obligatoirement un jour ou l'autre.

Mes sincères salutations.

Karine Coquet


Observation n°535 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:11

Par COQUET Justine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Tiercé, le 2 octobre 2020

M^{lle} COQUET Justine
102, chemin des caves
49125 TIERCÉ

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet éolien Fuy Laquois (Nord)

Monsieur le Préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- Ses effets néfastes sur les animaux déjà constatés sur d'autres parcs éoliens.
- Les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseaux où Fuy-du-lac et ses alentours y constituent une réserve
- 4 éoliennes de 150 mètres au cœur d'une faune, d'une flore, d'un patrimoine n'est pas envisageable
- Pour finir, les bruits de ces éoliennes sont très désagréables surtout la nuit

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur mes salutations distinguées



Observation n°536 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:12

Par FAUX Aurélie

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Le 10 octobre 2020

M^e Faux Aurélie

14 Rue de la Forge

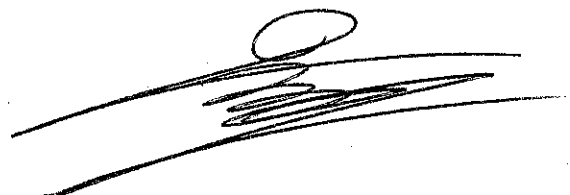
17430 St Castant Le Grand

M^r le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien ruy Pagan Nord

M^r le préfet je vous demande d'enterrer ce projet car tout d'abord le motif de l'écologie est tout simplement encore une parade pour pouvoir implanter des projets toujours plus nuisibles qui profitent aux plus riches. Si nous voulons parler d'écologie il y a tout d'abord le fait de nous consommer tout simplement, de plus l'éolien n'est actuellement pas pour une transition écologique (qui est d'ailleurs loin de l'être pour notre jeune locale) mais pour en avoir toujours plus car notre consommation ne cesse d'augmenter (équipement tout connecté, voiture électrique...) elle est belle l'écologie du 21^{ème} siècle!!! De plus cela ne fait doucement rire la facilité que nous avons ^{avec} d'implanter des éoliennes au vu de la hauteur même près de monuments historiques sans aucune contrainte alors que nous, près de ces mêmes monuments nous avons tout en tas d'obligation et d'interdit sur nos maisons (sorte de tuile, enduit...). C'est vrai que des éoliennes de 150m de haut sont mais choquantes qu'une maison à volet bleu dans le paysage...

Par toutes ces raisons et par bien d'autres encore que j'aurais pu citer j'espère que le projet n'aura pas lieu.

Veuillez agréer Monsieur mes salutations



Observation n°537 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:12
Par FAUX Fabien

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.


1 document joint.

Fabien Faux
14 rue de la Forge
17430 Saint Coutant le Grand

Le 13/10/2020

Monsieur,

Monsieur le commissaire enquêteur je vous demande d'émettre un avis **DEFAVORABLE** au projet éolien puy Laquois (Nord).
Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet.
Je suis propriétaire et après m'être renseigné au notaire, c'est automatique, la valeur de mon bien baissera car les acheteurs potentiels seront moins nombreux en cas de parc éolien que je venais de mon jardin!
Je trouve l'injustice énorme! : des gens travaillent dures toute leur vie pour se payer une maison et d'un coup parce que des puissants industrielles décident d'un endroit qu'ils louent, ils changent le cours de la vie de nombreuses familles qui n'ont rien demandé et tout cela sans aucunes contreparties.
L'éolien dans notre secteur ça commence à bien faire! y en a partout! en 15 ans on est déjà embourbé et le paysage est devenue moche, sans compter les effets potentiellement néfastes des infrasons.
Sincères salutations



Observation n°538 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:18

Par NOEL Catherine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr le Préfet de Charente Maritime
Mr Jean Pierre Bordron, Commissaire Enquêteur

Tout d'abord **NON** au parc Eolien **Sud** et **NON** au parc Eolien **Nord** sur la
Commune de Puy du Lac

NON en tant que gérante d'une structure équestre, 'mes' clients sont des gens qui travaillent en ville et quand ils viennent au Quart d'Ecu s'occuper de leurs chevaux, c'est pour se détendre, se ressourcer et apprécier la quiétude des lieux et surtout pas pour se retrouver dans un environnement industriel !!!!

Ces inutilités entraîneraient la fuite de mes clients vers d'autres lieux bien plus propices à la pratique de l'équitation sportive ou de loisir, avec toutes les conséquences financières qui s'en suivraient !!

Egalement, ma fille, Championne de France de Dressage 'Jeunes Cavaliers' (18-21 ans), Capitaine de l'Equipe de France et 1^{ère} Française depuis 3 années consécutives, 10^{ème} au classement Mondial, a comme projet d'implanter une écurie haut de gamme labellisée 'Compétition' ce qui requiert beaucoup d'exigences. Avec un environnement envahi par 8 éoliennes géantes, ce projet serait anéanti, ruiné, brisé et deviendrait utopique !!

Aucun propriétaire de chevaux ne mettra son cheval en pension à proximité d'éoliennes, impact dommageable le jour, impact visuel la nuit, impact dangereux, préjudiciable sur la santé et le comportement des chevaux, animaux très réceptifs aux infrasons et très sensibles.

NON en tant que ex Vice Présidente du Comité Départemental du Tourisme Equestre où nous avons fait et où le Comité en place fait toujours, la promotion du Tourisme Vert, avec un financement de la Fédération Française d'Equitation, du Comité Départemental d'Equitation, du Comité Départemental de Tourisme Equestre, du Conseil Départemental de la Charente Maritime avec la collaboration des Pédestres et des Vététiste.

Tout cela afin de mettre en valeur, entre autre, notre Commune et ses atouts, d'attirer les vacanciers 'bord de mer' à venir découvrir les richesses de nos terroirs, notre patrimoine, ce qui est antinomique avec l'implantation massives d'éoliennes

NON en tant qu'habitante du Quart d'Ecu, c'est une hérésie d'implanter de tels monstres, 150 m de haut à 500 m des habitations, bouleversant les écosystèmes et surtout la faune environnante (chauves-souris, hirondelles, cigognes, passages migratoires !! ...)

NON en tant que Membre du Son et Lumière 'Le Quart d'Ecu Raconte Puy du Lac'

Ce serait la fin de notre spectacle qui retrace l'évolution de la vie paysanne sur un siècle depuis 14 années et la fin du village exposant les métiers anciens.

Le village et le spectacle attirent quelques 10 000 personnes sur 4 jours et fait partie des 'Sites en Scènes' de la Charente Maritime !!!

C'est aussi 250 personnes 'de tous horizons' venant des communes avoisinantes et plus, tissant d'importants liens sociaux pour former une grande famille et faire vivre ce Son et Lumière.


Traverser un parc éolien pour arriver sur le site et l'avoir en toile de fond, ça vend du rêve !!!

Ce serait également la mort de cette grande Famille !!

En conclusion, c'est un avis DEFAVORABLE à la réalisation du parc éoliens Sud et Nord.

Ne détruisez pas notre Village.

Catherine Noël



Observation n°539 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:19
Par DR NOEL Alain

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.


1 document joint.

Dr Alain NOEL
Le Quart d'Ecu
17380 Puy du Lac

Mr le Préfet de la Charente Maritime
Mr le Commissaire Enquêteur

En tant que Médecin généraliste depuis 45 ans dont 30 ans à Bords, commune voisine de Puy du Lac, je voudrais attirer votre attention sur un aspect des nuisances stroboscopiques des éoliennes moins connues. Quand le soleil le matin ou le soir est derrière les pales des éoliennes en mouvement, cela produit des 'flashes lumineux' que l'on appelle « Stimulation Lumineuse Intermittente - SLI ». Ce phénomène peut déclencher des crises **d'épilepsie** chez des sujets prédisposés et fragiles ainsi que chez des sujets ayant déjà présenté des crises d'épilepsie par le passé et sous traitements préventifs au long cours.

Mr le Préfet, encore une raison supplémentaire pour donner un avis **DEFAVORABLE** à ces 2 projets d'implantation d'éoliennes (Puy du Lac Sud et Puy du Lac Nord), projets totalement démentiels, dangereux pour la santé des humains et des animaux, inutiles et mafieux !!!...



Observation n°540 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:19
Par FOUCAUD Yvon

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Synthèse des 10 Remarques Fondamentales qui caractérisent les motivations d'un

AVIS DEFAVORABLE

**au projet du parc éolien sur la commune du PUY du LAC 17
comprenant 4 aérogénérateurs au Nord et 4 au Sud et 4 blocs de distribution**

- 1-Le projet n'a fait l'objet d'aucune concertation afin d'associer les gens du village au projet (Contraire aux directives du Président de la République et du Premier- Ministre lors des grands débats de 2019)
- 2-Le commissaire enquêteur n'a pas répondu à ma demande d'organiser une réunion publique et d'échanges avant l'enquête publique voire au début de celle ci ;
- 3-Le projet "bafoue" les grands principes du droit à l'environnement et le code de l'environnement dans le cadre d'une ICPE(Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- 4-Le projet est particulièrement mauvais pour la santé des habitants de la commune et des environs (nuisances sonores, stroboscopiques, cadre de vie/stress etc...)De nombreuses publications scientifiques Françaises et Européennes le démontrent ;
- 5-Le projet est désastreux pour la faune , la flore, la biodiversité, la rupture des continuités écologiques, la pollution des sols et l'artificialisation des sols qui sont interdites au regard de l'ordonnance du 29 juillet 2019 du Ministre Denormandie, confirmée par le Premier Ministre dans une note récente,
- 6-Le projet est Dangereux pour la sécurité des habitants au regard de l'étude de dangers avec notamment les chutes des blocs de glace et la rupture des pales dans 38% des cas ;
- 7- Les remarques de la MRAe au regard du projet sont consternantes avec la non prise en compte de l'eau potable, l'intervention "trompe l'oeil "avec la méthode ERC (Eviter-Réduire Compenser). Comment est-ce possible sur des éoliennes de plus de 150 mètres de hauteur ?
- 8-Le projet modifie la structure organisée du village , son mode de fonctionnement et entraîne la dépréciation de la valeur du patrimoine bâti...Le projet crée les conditions d'une rupture sociale inévitable entre ceux qui tireraient profit des "généreux" investisseurs et les autres qui subiraient les écrasantes machines 24h/24h...
- 9-Ce projet situé sur un terrain plat identifié sur la carte des vents en France avec 3 à 5m/sec , soit 10 km/h, et de façon épisodique ,10 à 15 m/sec- soit 54 km/h, ne permet pas aux éoliennes de fonctionner à 80% du temps comme indiqué dans le dossier, c'est donc un projet de production d'énergie coûteux non justifié;
- 10-Le projet des éoliennes repose sur les méfaits de l'idéologie en politique énergétique qui , de façon paradoxale au regard de son type de fonctionnement intermittent, créent les conditions de rejets plus importants de CO² dans l'atmosphère par l'appoint obligatoire des centrales thermiques...ce qui n'est pas le but recherché pour le réchauffement climatique.

L'Allemagne avec ses nombreux parcs éoliens produit aujourd'hui, 10 fois plus de Gaz à Effet de Serre (GES) par KWh que la France. Le justificatif socio-économique-énergétique -écologique -n'est pas démontré dans ce projet du parc éolien sur la commune du PUY du LAC 17;

Enfin, Le projet est mauvais pour notre pouvoir d'achat avec des prix du KWh de l'éolien équivalent à 4 X fois celui de l'EDF qui contractuellement est obligé d'intégrer la production du renouvelable, d'où l'origine par ailleurs de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité- 8 Mds € en 2017) .

Rappelons ici, que le matériel principal de l'éolien n'est pas Français, aggravant ainsi notre déficit commercial..

Courrier postal adressé à Monsieur Jean- Pierre BORDRON commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique concernant le projet éolien du Puy du Lac au regard de l'arrêté Préfectoral du 17 juillet 2020, sur décision de Madame le Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS,.

Copie: Madame la Maire de la commune du PUY du LAC-17

Fait à Pau le 07 Octobre 2020


Yvon FOUCAUD

Observation n°541 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:20
Par JOSICK Ambroise

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Josick AMBROISE
28, rue barbacane
17380 Tonnay Boutonne
06,13,86,24,50

NORD et SUD

Tonnay Boutonne, le 3 octobre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite à Tonnay Boutonne depuis 20 ans. J'ai toujours apprécié l'environnement préservé et les paysages de ce coin de Charente Maritime.

J'ai toujours été sensible à la préservation de l'environnement et aux problèmes liés à l'impact du développement humain sur les écosystèmes.

J'ai depuis longtemps été sensibilisé à la question des conséquences écologiques des différentes sources de production d'électricité.

Le recours à l'énergie éolienne peut s'entendre, compte tenu de l'explosion de la consommation électrique ; (quoique s'efforcer de réduire la consommation serait plus pertinent)

le développement des premières éoliennes dans notre département, à St Crépin il y a une quinzaine d'années, m'avait paru compréhensible.

Mais je suis profondément choqué par la tournure que prennent les choses ces dernières années : nous sommes en face d'une **logique industrielle**

d'implantation de nouveaux multiples parcs d'éoliennes ; ces éoliennes sont plus grandes (150m!), et beaucoup trop proches des habitations !!! (de 500 m à 700 m)

Cela me paraît absolument inadmissible. Ce développement de l'énergie éolienne se fait aux dépens de la population.

Il me paraît profondément anormal qu'un territoire peu peuplé (et donc peu consommateur d'électricité) doive supporter l'implantation massive d'unités de production électrique pour fabriquer de l'électricité qui n'y sera pas utilisée. A mon sens, c'est dans les zones très peuplées et donc très consommatrices d'électricité que doivent être implantées les unités de production électriques, par exemple dans les zones industrielles (où il n'y a pas d'habitations !!!)

Je trouve profondément anormal que des promoteurs privés profitent d'un effet d'aubaine (subventions et feu vert de l'état pour des sources d'énergie prétendument « propres ») pour implanter des éoliennes de manière massive, sur des territoires à la nature jusque là préservée, sans consultation des populations hormis l'« enquête publique ». Le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne est une forme de pollution.

Les projets de parcs éoliens de Saint Loup et de Torxé ont été récemment validés alors qu'ils menacent des espaces naturels remarquables et même classés (la vallée de la Trézence a été reconnue récemment espace naturel sensible), alors que beaucoup d'habitants des communes voisines n'en ont pas été informés.

Je trouve profondément anormal qu'un accord propriétaire terrien / promoteur suffise pour installer un parc éolien : la terre, les paysages, les ressources naturelles et la biodiversité sont un bien commun qu'il est injuste que quelques personnes s'approprient pour des intérêts financiers, au mépris de l'intérêt général. Nous devons transmettre à nos enfants une nature préservée, et non dévaster petit à petit tous les espaces naturels qui ont encore échappé aux impacts du développement humain.

Pour toutes ces raisons je suis évidemment contre l'implantation du parc d'éoliennes à Puy du Lac Nord et du parc d'éoliennes à Puy du Lac Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Observation n°542 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:24

Par RAJOELISON Philippe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr RAJELISON Philippe
2, PUY CHENIN LE HAUT
14380 - PUY DU LAC

PUY CHENIN LE HAUT le 13 Octobre 2020

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ces 2 projets de parc éoliens SUD et NORD ont été soumis à l'ancien conseil municipal en Février 2016, sous la forme d'une étude de faisabilité d'un éventuel projet éolien sur la commune de PUY DU LAC.

L'information réelle étant partie auprès de la population de la commune de PUY du LAC, une association s'est créée Bien Vivre à PUY du LAC.

Une pétition a circulé, et le résultat a été significatif, 70% de la population s'est opposé au projet des 2 parcs éoliens.

Signalons que certains conseillers municipaux étaient directement concernés par les projets ainsi que l'ancienne municipalité représenté par son maire, donc il y avait un **CONFLIT D'INTERET!**

Pour parvenir à son but, l'ancienne municipalité a modifié en 2019 le PLU, faisant ainsi devenir d'anciennes terres agricoles (Zone agricole) en Zone industrielle.

La sanction a été immédiate, jusqu'en 2020, avec plus de 69% de votants dans la commune, l'ancien conseil municipal a été sanctionné, et une nouvelle municipalité hostile, et représentant en outre l'opposition aux parcs éoliens, a été élue, remportant la totalité des sièges.

Le parc éolien du Val de Saintonge est déjà en saturation, le Nord de la Charente Maritime est infesté d'éoliennes, Auval Val de Saintonge 93 machines, 11 machines autorisées qui vont se faire, 118 machines en cours d'instruction et en projet 2019, 500 machines d'ici 10 ans.

Notre ruralité regorge de monuments classés, châteaux de la guerre datant du 15^e siècle à 870m de E3, églises, clochers, batisses datant du 11^e, 12, 14 siècle....

Nous possédons 78 espèces d'oiseaux recensés dans le Bois Brande! 11 espèces de chauves souris, des gîtes naturels pour la tranquillité et la biodiversité du paysage.

Je ne suis pas contre les énergies nouvelles, mais celles-ci ne doivent pas se faire à l'encontre de notre commune, de la ruralité en général, et mettre en péril la biodiversité de notre éco-système. D'autres implantations peuvent être trouvées, et celles-ci ne doivent pas se faire en regardant uniquement

l'aspect financier.

L'impact de ces 2 parcs éoliens NORD et SUD, s'effectuera à l'encontre des problèmes de santé déjà rejoints dans d'autres parcs éoliens. Les animaux sont occultés dans ce projet jusqu'à une éolienne dans le projet sud, est à moins de 50m d'un bâtiment actuellement vide, mais qui a une destination d'élevage de veaux.

Le patrimoine immobilier sera aussi touché, celui-ci pronostique une dévaluation de 30% à 40% du prix de l'immobilier.

Certes l'implantation des éoliennes est réglementaire, mais la loi est obsolète, puisque celle-ci était pour des éoliennes de 50 à 80m, à une distance de 50m des maisons d'habitations.

En conclusion, je dis non aux projets d'éoliens NORD et SUD de la commune de PUY de LAC, avec tous les effets néfastes qu'ils génèrent.

Les communautés de communes concernées, ont donné un avis défavorable à ce projet, ainsi que les communes proches concernées. Les élus départementaux, nationaux (Députés, Sénateurs), régionaux sont contre ce projet.

J'espère que la raison l'emportera sur la finance, et que notre belle ruralité sera sauvegardée, et que la fête du quart d'Eu de notre commune continuera pour démontrer qu'elle est belle la commune de PUY de LAC et que les ruches des abeilles se trouvant dans le bois du Brandi pourront toujours exister?

Je donne un avis défavorable au Parc éolien NORD, et au Parc Éolien SUD.



PS: Il est à noter que les promesses de baux emphytéotiques ne permettent pas aux propriétaires de terrain de se rétracter avec les sociétés d'exploitation. De plus les mesures acoustiques prévues, ne pourront être confirmées que lorsque les parcs éoliens auront été installés, si ceux-ci sont confirmés.

Observation n°543 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:24

Par Maire de Puy du Lac - Valérie FLOCH-RUJU

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Valérie Floch-Ruju
Maire de Puy du Lac
La Jarrie
17380 PUY-DU-LAC

Puy-du-Lac, le 14 octobre 2020

A l'attention de
Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le projet de deux parcs éoliens nord et sud sur la commune de Puy-du-Lac – Arrêtés préfectoraux du 17/07/2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe que j'émetts **un avis défavorable** tant pour le projet d'implantation d'éoliennes du parc **NORD** que pour le projet d'implantation d'éoliennes du parc **SUD** pour les raisons figurant ci-dessous.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

I – Le projet d'implantation des deux parc éolien et le contexte politique et social

Je suis habitante de la commune de Puy-du-Lac. Je suis également sa première représentante en ma qualité de maire de celle-ci depuis les dernières élections municipales.

Je m'exprime donc au nom d'une grande partie de la population. Mon équipe et moi-même avons tous été élus au 1^{er} tour des élections municipales et pour l'ensemble des sièges du conseil municipal. Ce n'est pas un hasard ! Dans notre programme figurait en tête de nos projets, celui des « éoliennes » sachant que nous sommes « contre ». Ce dossier est depuis plusieurs années la cause d'une grande tension au sein de la population. En effet, comment l'ancien maire a-t-il pu engager la commune, toute sa population dans ce projet sans même l'interroger au préalable. Non seulement elle n'avait pas été sollicitée, ni concertée et en plus on projetait de lui imposer un changement tel, que la vie au quotidien des hommes et des femmes, l'environnement naturel et patrimonial en seraient impactés et bouleversés pour des dizaines d'années.

Aujourd'hui, cette situation délétère s'est aggravée. Au-delà du fait qu'un élu n'a absolu pas mesuré ce qu'induisait sa décision et ses actes, ce sont aussi les méthodes utilisées par ces promoteurs sans scrupule qui achètent pour quelques milliers d'euros, les propriétaires des parcelles de terrain sur lesquelles pourraient être implantées les éoliennes. Comment dans ces conditions ne pas entretenir, voire se développer une atmosphère désastreuse au sein de notre village. Comment ne pas monter une grande partie de la population contre une

minorité, lesquelles finalement se retrouvent toutes victimes de cet « écolo-business » qui n'en a que faire des considérations humaines et environnementales. Ce qui prime, c'est l'argent que ces projets vont pouvoir rapporter.

Résultat : pour quelques personnes intéressées financièrement par ce projet, c'est toute une population, tout un environnement qui en subiront les impacts et seront sacrifiés sur l'hôtel de la transition énergétique !

Cette transition énergétique qui doit s'opérer pour préserver notre planète, notre futur doit se faire avec l'assentiment de la population et pour cela, les promoteurs éoliens doivent réellement prendre en considération l'ensemble des éléments pouvant être impactés (santé humaine, environnement naturel, bâti ...).

Comme vous pouvez le constater au travers des nombreux témoignages défavorables à ces deux projets, qui vous ont d'ores et déjà été communiqués dans le cadre de cette enquête publique, la situation que j'évoque ci-avant ne pourra pas trouver d'issue favorable pour la quasi entière population de Puy-du-Lac si ces deux projets devaient devenir réalité !

Il est de ma responsabilité d'élue de vous alerter sur les conséquences induites en cas de réalisation sachant qu'il n'existe aucune **ACCEPTATION SOCIALE** de ce projet par la population de Puy du Lac. J'en veux pour preuve la pétition réalisée en 2017, laquelle regroupée peu ou prou déjà 70 % de la population communale.

Cette non acceptation ne se cantonne pas qu'aux habitants. C'est aussi une non acceptation politique. Comme vous le savez 19 communes se trouvent dans le périmètre d'impact. Aujourd'hui, ce sont déjà 10 communes qui ont voté de manière défavorable (*pièces n°1a à 1k*). Certaines n'ont pas encore pris leur délibération puisqu'elles disposent de 15 jours au-delà de la date de fin de l'enquête publique.

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan s'est aussi prononcée très largement de manière défavorable (*pièce n° 2a - ci-dessous lien internet*)

**Débat, délibération et vote de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan** du 24 sept.2020

<https://www.facebook.com/watch/?v=1432505336943254>

Les communautés de Communes Vals Aunis et Coeur de Saintonge (cette dernière ne figurait pas dans l'arrêté préfectoral et donc non destinataire de l'arrêté préfectoral initialement !), vont prendre leur délibération prochainement.

Le président de la communauté de communes des Vals de Saintonge n'a pas souhaité présenter la délibération à son conseil communautaire. Néanmoins, il m'a été possible d'intervenir directement en séance du conseil communautaire afin de proposer une motion (ci-dessous lien internet)

A ce jour, ce sont 51 communes qui l'ont signée (*pièces n° 1 à n° 55*)

Prise de parole de Valérie Floch-Ruju

(ouverture du Conseil communautaire

Vals de Saintonge Communautés) du 28 sept.2020 :

<https://www.youtube.com/watch?v=8C3YuUDYuac&feature=youtu>

Inutile également de vous rappeler la position du Président du département de Charente-Maritime et de son 1^{er} vice-président. Les médias ont très largement relayé leur position défavorable aux projets d'implantation d'éoliennes en Charente-Maritime. Nous avons également leur soutien dans notre démarche.

Tout cela traduit bien la prise de conscience collective de la nécessité d'arrêter d'implanter des éoliennes n'importe où, de manière désordonnée sans aucune réflexion globale. Si nous voulons l'acceptation générale, il est plus que temps que le législateur légifère afin d'avoir une démarche cohérente et réfléchie. Un cadre national doit être établi et aboutir à l'élaboration d'un vrai schéma régional éolien.

II – Dossier d'enquête publique – observations sur le fond

Je tiens à attirer votre attention sur des éléments troublants.
Voici quelques exemples afin d'illustrer mes propos :

1^{er} élément :

Parc Nord Freesia Volume 6 _cartes et plans_AE4 (*pièce n°56*)

Plan des abords de l'installation projetée (légende : trait rouge : réseau électrique enterré)
Comme vous pouvez le constater, le réseau électrique pour les éoliennes E5 et E6, traversent la voie communale.

Or, les deux délibérations relatives à l'utilisation des voies communales ont été rejetées par le conseil municipal (*pièces n°a et b*).

2^{ème} élément :

Parc Sud Echeveria – Volume 2 – Note de présentation non technique
p1

Le photomontage ne correspond pas à un paysage de Puy-du-lac

3^{ème} élément :

Parc Sud Echeveria – Volume 2 _Note de présentation non technique
page 5

1.1.1. Déroulement général du projet

A noter que les deux délibérations mentionnées dans la partie ci-dessus : 1^{er} élément, ne figurent pas dans le déroulement général du projet ?.

1.1.2 Déroulement des réunions de concertation

Le flyer de la réunion de concertation du jeudi 11 mai 2017 a été modifié. **Il s'agit d'un faux.**
Le flyer distribué réellement est joint (*pièce n°57*).

Beaucoup d'erreurs ont été relevées, je ne vais pas en faire la liste exhaustive. Cela serait impossible dans le temps imparti et sans doute redondant avec ce qui a pu être relevé et précisé dans les avis déposés par certaines personnes qui manifestement ont pu prendre un temps certain pour lire, étudier, analyser le dossier.

Ce que je veux mettre avant tout en exergue, c'est le procédé utilisé par le promoteur pour induire en erreur le lecteur. Comment qualifier cette manière de faire, je vous laisse juge...

III - Dossier d'enquête publique – observations sur la forme

Je souhaite vous faire part à nouveau de nos échanges concernant les conditions de forme des documents proposés dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous ai expliqué et vous en avez convenu que les documents mis à la disposition du public étaient totalement inaccessibles, illisibles avec le doublement des documents compte tenu de la présence des deux projets distincts faisant d'ailleurs l'objet de deux enquêtes publiques. En tout, ce sont **3200** pages à lire et à étudier. Tous ces documents sont répartis dans de nombreux cahiers avec volumes, sous-volumes, annexes. Vous avez d'ailleurs estimé qu'il était nécessaire d'apporter un peu de clarté en produisant une fiche informelle appelée « AIDE » destinée au public (*pièce n° 58*)

C'est souligner et reconnaître la difficulté évoquée ci-dessus. Cette situation constitue un véritable obstacle à la compréhension de ce dossier par le commun des citoyens et un temps supplémentaire aurait été nécessaire pour permettre une meilleure appropriation des enjeux.

Autre point : il existe un registre papier et un registre dématérialisé.

Ces deux supports sont destinés à recueillir les avis du public. Ils doivent aussi permettre la consultation par le public des avis déposés tant sur le registre papier que sur le registre dématérialisé conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement.

Je m'étonnais donc de constater que ce qui se trouvait sur le registre papier, ne devait pas forcément se retrouver sur le registre dématérialisé. J'ai alors interrogé la Préfecture. Voici l'explication :

« En effet, si la lecture de l'article R. 123-13 permet de penser que les observations et propositions reçues par le commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet de la préfecture, il faut rappeler que la loi de ratification n°2018-148 du 2 mars 2018 est venue préciser, à l'article législatif L. 123-13 que seules les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet.

Par conséquent, l'obligation de mettre les observations du registre sur le site internet prévu à l'article R. 123-13 se trouve désormais privée de base légale depuis la publication de la loi du 2 mars 2018, mais n'a pas encore été modifiée par voie réglementaire. »

D'un point de vue administratif, c'est donc aussi un peu le cafouillis. Force est de constater que les conditions nécessaires à la compréhension du public ne sont pas remplies et optimales !

IV – Point de vigilance

Comme beaucoup de communes de Charente-Maritime se trouvant dans l'arrière pays, l'un des seuls atouts dont dispose Puy du Lac pour espérer une redynamisation économique repose sur le tourisme. Cela nécessite de pouvoir compter sur les richesses patrimoniales et environnementales. Puy du Lac comme beaucoup de petites communes est pauvre mais elle est riche de bien d'autres choses. Riche d'une biodiversité étonnante avec sa zone Natura 2000, de ses deux zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique et de sa zone d'importance et de concentration d'oiseaux. Elle est aussi riche de ses 78 espèces d'oiseaux

et de ses 17 espèces de chiroptères dont certains sont des espèces protégées.

A ce sujet, il me semble nécessaire de mentionner l'ordonnance du 30/07/2020. En effet, le tribunal administratif de Rennes a annulé un arrêté du 20/11/2017 qui avait accordé un permis de construire pour l'implantation d'éoliennes. Lors de l'audience, après avoir rappelé la présence de chauves-souris, le rapporteur public a rapporté qu'il était « **impossible d'affirmer que les hélices n'en tueraient pas** ». Il a alors appelé à faire un choix entre la préservation de ces espèces protégées, garantes de la biodiversité et la transition énergétique.

https://www.lepoint.fr/justice/morbihan-des-chauves-souris-empechent-la-construction-d-un-parc-eolien-04-08-2020-2386719_2386.php?fbclid=IwAR3FL0PvQTQgcnTX3Eutoc_kvDD6MIFt_Rx7H8XHIUBbwaxryznRC0PKIQY#

Comment ne pas faire un parallèle avec Puy du Lac.

Je vous rappelle que notre bois « Bois Brandet » abrite 17 espèces de chiroptères dont la pipistrelle !

Rendre dynamique la commune, c'est la rendre attractive. C'est créer les conditions qui lui permettrons de développer son tourisme. Comment envisager de promouvoir notre patrimoine naturel, bâti, comment développer une vraie offre touristique si 8 éoliennes sont plantées au beau milieu du village. **Et je ne vous parle pas des 49 éoliennes qui ceinturent Puy du Lac.**

C'est condamner notre commune avant même d'avoir essayé !

Je vous invite à aller découvrir si ce n'est déjà fait notre commune vue du ciel. Je suis convaincue que vous comprendrez pourquoi nous n'avons pas le droit de laisser s'implanter ces 8 éoliennes.

<https://www.youtube.com/watch?v=9vJlycL6uxE>

<https://www.youtube.com/watch?v=JSWKSzc3Y3o>

V – Contre-proposition

Les élus communaux et la population sont contre ces deux projets précisément mais pas contre bien sûr, la transition énergétique. Elle est indispensable et nécessaire. C'est pourquoi, les élus en concertation avec la population pourraient tout à fait réfléchir à d'autres solutions beaucoup moins impactantes.

La commune dispose de réserves foncières pouvant être utilisée moyennant bien sûr la révision de son PLU.

En dehors de l'éolien, pourraient être envisagé des solutions basées sur l'énergie solaire, la biomasse ou encore la géothermie.

Monsieur le commissaire enquêteur, Monsieur Bordron,

je souhaite m'adresser avant tout à l'homme, au citoyen avec lequel j'ai pu échanger. Et je vous pose les questions suivantes : pensez vous sincèrement que ce projet soit une bonne chose pour nous, habitants proches et moins proches de Puy du Lac, pour notre environnement ?

Pensez-vous que ce projet soit d'intérêt général ? Pensez-vous que l'on puisse continuer à faire fi de l'opinion de la population locale ?

L'avis que vous formulerez m'apportera sans doute une réponse. Sachez que pour ma part, je pense que l'Homme fait suffisamment de mauvais choix pour des raisons totalement cupides.

Il ne protège pas sa planète, il ne fait que la détruire petit à petit tout en détruisant ses congénères.

Mais enfin, nous sommes bien une espèce supérieure et pourtant nous détruisons notre propre environnement.

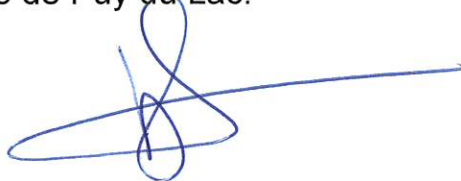
Nous sommes tous responsable chacun à notre niveau mais vous l'êtes peut être un peu plus car vous vous trouvez aujourd'hui dans une chaîne de décision même si vous ne donnez qu'un avis.

Notre démocratie est en danger, ne pas tenir compte de l'avis de la majorité de la population c'est renier nos valeurs démocratiques.

A la lumière de cette lettre, de tous les avis qui vous ont été adressés, nous attendons tous de vous que vous preniez le plus éclairé et le plus sage des avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en mon plus profond respect.

Valérie FLOCH-RUJU,
Maire de Puy du Lac.



Observation n°544 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:25

Par LETOURNEUR Maryvonne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

A l'attention de
Monsieur Jean - Pierre BORDRON
Commissaire - enquêteur
Mairie de Puy-de-Lac
de la part de .

Madame Raymonne LETOURNEUR
4 Rue de la Prairie
17430 Saint Gourent le Grand

PARC EOLIEN Puy - laquois (Nord)

AVIS DEFAVORABLE

pour les raisons suivantes .

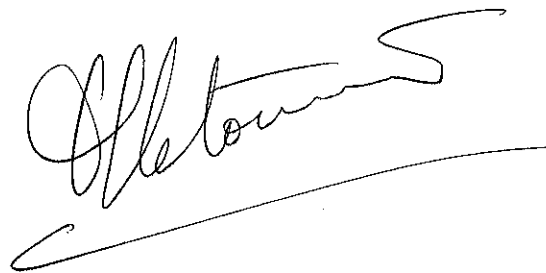
- ① - nuisance visuelle:
IP y a déjà plusieurs parcs aux alentours
c'est laid .
- ② - nuisance sonore:
si les avis divergent sur la nuisance des
vibrations
les éoliennes font du bruit ça c'est
une réalité .
- ③ - nuisance environnementale
* tonnes de béton jetées dans le
sol pour installer les éoliennes
* flore détruite, à ces endroits

- ④ - nuisance pour la faune
- * Chasse - ois présente sur Puy de la c sur Saint - Boutant protégée depuis 1981 et 2007
 - * outarde canepetière présente également protégée depuis 1972 et dont la chasse est prohibée
 - * Loriot présent également, protégé depuis 1981

⑤ nuisance patrimoniale:

- * églises romanes de Puy de la c et Saint Boutant le grand
- * château de la Grève (Puy de la c) récemment rénové
- * le logis du Pétit (St Boutant le grand) Relais du Silence
- * maisons des particuliers dont les prix baisseront avec l'ins habitation d'éoliennes.

Fait à St Boutant le 13.10.2020.



Observation n°545 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:28
Par CIROTTEAU Alexandre

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Alexandre Cirotteau
Le Petit Breuil
17430 Tonny Charente

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD et NORD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons environnementales

- **destruction des paysages de la France rurale traditionnelle** (de plus au profit d'intérêts privés)
- **perturbations sur la faune**
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- **Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.**
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé pour les habitants de la dite commune
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- **rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent**
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- **Démantèlement à terme : qui paiera ?** (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

**Massacre de notre beau paysage rural sans se
préoccuper réellement des conséquences
d'un tel projet.**

Alexandre Cirotteau

Observation n°546 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:29

Par CIROTTEAU Guillaume

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Guillaume Cirotteau
La Jarelée
17380 Tonny Boutonne

Exploitant sur la commune de Puy du lac

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes NORD
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

**Une politique énergétique qui conduit dans un gouffre financier
Des nuisances et le massacre des paysages de la France**

Stop au programme inutile et dévastateur

Cirotteau. Guillaume

Observation n°547 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:30
Par CIROTTEAU Guillaume

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Guillaume Cirotteau
La Jarelée
17380 Tonny Boutonne

Exploitant sur la commune de Puy du lac

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes NORD
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

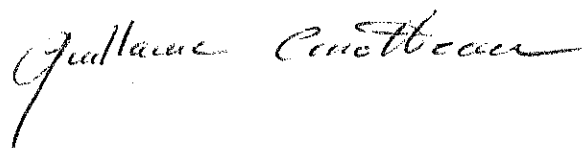
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

**Une politique énergétique qui conduit dans un gouffre financier
Des nuisances et le massacre des paysages de la France**

Stop au programme inutile et dévastateur



Observation n°548 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:30

Par CIROTTEAU Jean-Philippe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Jean- Philippe Cirotteau
17430 Tonny Charente

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes **NORD**
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
 - prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
 - rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
 - Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
 - Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
 - Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.
 -
- L'arnaque tant technologique que financière et les nuisances multiples des usines éoliennes sont démontrées.

**Une politique énergétique qui conduit dans un gouffre financier
Des nuisances et le massacre des paysages de la France**

Stop au programme inutile et dévastateur !

Cirotteau J. Philippe

Observation n°549 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:31

Par CIROTTEAU Sylvia

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sylvia Cirotteau
Les loges
17380 PUY DU LAC

Propriétaire

- D'un gîte rural
- D'une maison d'habitation
- de bâtiments agricoles et terres agricoles

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 02 10 2020

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes NORD
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

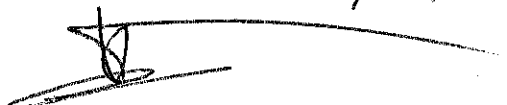
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Des Eoliennes qui vont ravager la France pour quelques % d'électricité en plus.

Stop au programme inutile et dévastateur

Cirotteau Sylvia


Observation n°550 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:32

Par HERBRETEAU Colette

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Colette Herbeteau
6 La Jarric
17380 Puy du Lac

Monsieur le commissaire Enquêteur

Suite aux projets Coliens sur Puy du Lac
ainsi qu'aux alentours, je suis vraiment contre
le projet (Sud) et le projet (Nord)

Vous devez sauver la planète mais je
pense que nous parlons en sens inverse,
qu'allons nous avoir dans notre belle nature
des tonnes de béton dans le sol, des tas
de ferraille.

Bien sûr, certains propriétaires de
terrain feront peut-être le nécessaire
mais malheureusement pas tous après
avoir reçu un beau parcelle.

Je suis née à Puy du Lac La Jarric
plutôt âgée, j'ai connu notre belle
commune calme & sereine, dommage
que ce projet divise bien du monde.

Comment un tel projet peut-il être
envisageable ?

Chauves souris, (protégées)

Depuis 14 ans notre son et lumière
sur le quai d'Écu qui retrace la vie de
nos anciens sur 100 ans, ce spectacle
rassemble 6000 spectateurs sur 4 jours
fin Août.

S'il vous plaît gardons les beaux
paysages que nos anciens ont su préserver

M^r le commissaire enquêteur

M^r le Préfet de la Côte d'Azur

Je vous prie de mettre un avis
défavorable au.

Projet du Parc éolien Sud

Projet du Parc éolien Nord

Colette Herbaut

Observation n°551 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:36

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur

Lettre à Monsieur le préfet.

puisque la transition écologique oblige - un Parc éolien est moins polluant que 2 ou 3 cheminées de centrales nucléaires.

Nos Parents et grand parents auraient refusés la pose de lignes à haute tension souvent l'une à côté de l'autre sur des pylônes de 40 m de hauteur Dans les années 30 à 40. on en serait encore à s'éclairer à la lampe à pétrole Heureusement ils étaient plus réfléchis que maintenant! surtout plus intelligents.

Je suis Favorable au projet éolien

Je suis Pour les 2 Parcs éoliens



Observation n°552 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:36

Par JOSSE-WINKLER Catherine et Richard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Catherine et Richard JOSSE-WINKLER
Les Hérards - Puy-du-Lac

Puy-du-Lac, le 3 octobre 2020

Objet : Réponse à l'enquête publique relative à l'implantation d'éoliennes à Puy-du-Lac

Notre sentiment sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Puy-du-Lac a évolué au fil du temps. D'abord partagés sur la question - toute nouveauté inquiète, c'est naturel - nous en avons âprement discuté et pesé le pour et le contre.

Nous avons articulé notre raisonnement autour des 3 points suivants :

1 - points négatifs incontestables que nous avons retenus

- pollution visuelle
- impact sur la faune sauvage

2 - points négatifs habituellement évoqués mais non retenus

- nuisances sonores : nous disposons d'un terrain entre Archingeay et Saint-Savinien à proximité immédiate d'un parc de 4 éoliennes mais nous n'avons pas constaté ce type de nuisances (éoliennes bridées ?),

- impact sur randonneurs, cyclistes, cavaliers : près du secteur évoqué supra, différentes personnes pratiquent ces activités régulièrement,

- impact sur le tourisme : l'impact négatif n'est pas avéré ; ce n'est, en outre, pas la vocation première de notre territoire...

à titre personnel, nous avons choisi d'acquérir un bien à Puy-du-Lac, il y a maintenant plus de 30 ans, précisément pour nous sentir à l'écart, isolés dans un cadre rural, loin de toute zone "touristique"... afin d'y trouver tout à la fois liberté et tranquillité,

- impact sur l'immobilier : après quelques enquêtes menées dans la région nous n'avons pas constaté objectivement de baisse sensible ; nous ne sommes du reste pas vendeurs, notre bien ayant vocation à devenir une "maison de famille" que notre nièce souhaite, quoiqu'il arrive, conserver.

3 - points en faveur de l'éolien

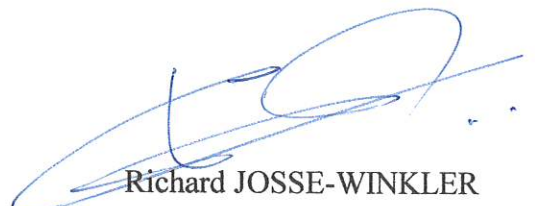
- nécessité absolue de déployer des modes de production d'énergie renouvelable, pour plusieurs raisons (lutte contre le réchauffement climatique, retour vers plus de souveraineté (au moins à l'échelle européenne))...

- génération de ressources pour la commune...

Conscients des avantages et inconvénients que pose l'implantation d'un parc éolien sur un territoire tel que le nôtre - notre décision n'est ni dogmatique, ni influencée par quelque partie (nous avons des amis parmi les "pro" et les "anti") - nous déclarons **ne pas être opposés à la réalisation du projet éolien.**



Catherine JOSSE-WINKLER



Richard JOSSE-WINKLER

Observation n°553 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:37

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le Commissaire enquêteur, à Monsieur le Préfet.

J'habite cette petite commune rurale depuis longtemps, tous les habitants se côtoyaient, se soutenaient dans les moments difficiles lors de la tempête et de la grêle. Depuis les élections municipales de Mars 2020 (mais ce n'était pas des élections) c'était un référendum pour ou contre les éoliennes, la population se regarde en chiens de faïence. Certes l'ancien maire a été battu mais c'est la loi, mais avoir une haine envers les habitants comme cela de la partie adverse, j'ai honte pour ma commune, et les agissements d'une bande d'hurluberlus qui se moque de beaucoup de gens, au lieu de gérer la commune.

Je suis pour les éoliennes, car l'électricité fait partie de notre vie (vélo électrique, voiture électrique, poêle à granulés). Qu'est-ce qui ne fonctionne pas électrique ??? Sommes nous pas les premiers à téléphoner à l'EDF quand nous avons une panne !!! De toute façon, ces manifestants contre l'éolien, ils sont contre tout. Si sur la commune il y avait d'autre projet ils seraient contre. Pourquoi ne retournent-ils pas vivre dans leurs cages à poules, dans les HLM à respirer la pollution des villes. Je suis à me demander si nous avons des catastrophes comme dans le midi, s'ils seraient bien solidaires envers les habitants de notre commune si paisible auparavant et ou tout le monde s'entendait et se parlait.

VIVRE LES ÉOLIENNES DE PUY-DU-LAC car nous allons avec cette polémique être connu
MONDIALEMENT

Observation n°554 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:37

Par Motion signée par 89 personnes ou groupes de personne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.



NOTION

signé par 89 personnes
ou groupes de personnes

Des éoliennes à Puy-du-Lac ?

Que l'on soit pour, que l'on soit contre, ou que l'on soit encore indécis sur la question, une mise au point s'impose, histoire de nuancer et d'objectiver le débat...

C'est un fait reconnu par tous, la production d'énergie électrique constituera, pour la France, l'un des enjeux majeurs de ce 21^e siècle, et ce pour au moins deux raisons fondamentales :

- les besoins en électricité vont augmenter très fortement : hausse de la population, hausse de la consommation en produits manufacturés, relocalisation d'industries en France, bannissement des moteurs thermiques (responsables du réchauffement climatique) au profit de moteurs électriques... certaines économies d'énergie pourront être réalisées, bien sûr, par le biais de mesures favorisant l'isolation des logements ou la mise sur le marché de moteurs plus performants et moins gourmands ; elles ne suffiront pas, néanmoins, à compenser la croissance exponentielle de la demande globale...

- la production d'électricité, sur notre territoire, va baisser : la politique énergétique de la France, menée un peu "à la godille", va entraîner une modification substantielle de nos modes de production avec la fermeture envisagée (ou déjà effective) de certaines centrales... nucléaires (comme à Fessenheim) - il est vrai que depuis Tchernobyl et plus récemment Fukushima, la défiance du public vis à vis de cette énergie s'est largement développée (risques radio-actifs, gestion des déchets...) - ou thermiques (pétrole/charbon) en raison des émissions de CO₂ qu'elle génèrent...

Nul besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que l'ajustement entre "besoins" (en hausse) et "production" (en baisse) risque de s'avérer compliqué.

L'Etat mise beaucoup sur l'EPR de Flamanville : ça reste du nucléaire... et c'est plutôt mal parti !

La piste des énergies "renouvelables" (éolien, solaire...) est également mise en avant : si ces énergies présentent quelques inconvénients certains (pollution visuelle, production intermittente...), elles ont l'avantage d'être "dé-carbonées", de garantir une production locale et de rendre notre pays moins dépendant de pays tiers.

Alors, c'est vrai, les éoliennes ça se voit et ce n'est pas forcément "beau"... mais il faut, comme en toutes choses, raison garder : lorsqu'elles sont déployées en petit nombre, elles finissent par se fondre dans le paysage et on en arrive à oublier leur présence... sinon que dire d'autres types d'infrastructures telles que les pylônes soutenant des lignes haute-tension ou les antennes-relais ? c'est également laid et particulièrement nocif pour la santé... faut-il les bannir aussi ?

Une question se pose (à chacun d'y répondre selon ses opinions, en veillant de garder présentes à l'esprit toutes les données du problème) : "Qu'est-ce qu'on fait ?"

Certains diront qu'on n'a qu'à délocaliser la production d'énergie et l'importer : ah oui ! comme on a fait pour nos industries et une partie de notre agriculture, bradant ainsi encore un peu plus notre indépendance et notre souveraineté ???

D'autres nous expliqueront que l'éolien, c'est bien, à condition qu'il soit développé ailleurs... certes ! mais que faire si les riverains de cet "ailleurs" exposent le même argument ???

D'autres enfin - "plus techniques" - prêcheront pour le développement d'une énergie à partir de l'hydrogène ; génial ! ... sauf que ... la production d'hydrogène s'effectue par "hydrolyse", procédé simple mais nécessitant de l'énergie électrique ; bref, on n'en sort pas !!!

Et la question reste posée, "Qu'est-ce qu'on fait ?"

Pineau J-L

Pour les éoliennes

Pineau

Observation n°555 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:38

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur.

Lettre à Monsieur le préfet.


NORD et SUD

Je me suis étonné de voir des élus de la commune fabriquer une maquette d'éolienne. puis de sillonner les routes de la commune voir d'autres communes, et de gêner la circulation surtout ceux qui ont du travail. cela pendant deux jours. on aurait dit des gamins qui jouaient. serait-ce le devoir d'élus et combien cela à couter en énergie (carburants). Pour des gens proches de la nature (Bravo). ce n'est pas un exemple.

Puisque cette maquette montre combien les élus sont heureux de se promener avec. alors oui je suis pour que l'on concretise les deux vrais projets éoliens. ces gens là auront toujours besoin d'électricité et moi aussi d'ailleurs. Des qu'il y a une tempête on est très souvent privé d'électricité.

Beaucoup s'inquiète des les premières minutes (lumière - volets électriques tout le confort de la maison - l'ordi - le téléphone et plus encore) alors on fait quoi?

Je suis à 100 Pour 100 Pour que ces deux Projets éoliens aboutissent



Observation n°556 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:38

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur

Lettre à Monsieur le préfet. NORD
SUP

De plus en plus nous aurons
Besoin d'électricité (la 5G Demandra
encore plus de courant) Dans les foyers
le confort demande toujours plus.
Bientôt les voitures passeront à l'électrique
il ne faut plus parler de centrales
nucléaires.

Comment Faut il faire ?
Alors oui je suis Favorable
à l'énergie Produite par
les éoliennes

PS

Pour ceux qui trouent les éoliennes
Pas Belles. Parce que c'est cela qui dérange
Ils n'ont qu'à Pas les regarder
à la longue on s'y habitue.

Observation n°557 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:44
Par COLARD Bernard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M. Bertrand COLARD
Chez Reparou
47 route des Boutaudières
17600 NANCRAIS

Mairie de Puy-du-Lac
La Jarrie
17380 PUY DU LAC

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre BORDRON

Le 5 octobre 2020

Objet : Projet « Parc éolien **Puy Laquois Nord** »

Monsieur,

Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes que l'on peut considérer comme « industrielles » vu leur dimensions prévues, je dois vous faire part de mon avis extrêmement négatif sur ce sujet.

L'Éolien de ce type est une ineptie qui ne rapporte rien aux citoyens, car l'énergie produite est dans le meilleur des cas de 20% de la capacité théorique (dite encore puissance nominale) de ces monstres et que le coût faramineux de chaque machine largement subventionnée par l'état est hors de proportion avec le service qui pourrait être attendu d'une telle installation. Les résultats ne sont que des augmentations du coût de l'énergie électrique alors que nous n'avons strictement pas besoin de ces parcs soi-disant « écologiques ».

De nombreuses études nationales et internationales sont arrivées aux mêmes conclusions : l'éolien n'est pas la ressource permettant une réelle transition énergétique ! (Voir en particulier les études menées par J.C Jancovici <https://jancovici.com/category/transition-energetique/renouvelables/>).

De plus après analyse, et comme dans chaque projet similaire, le projet ne rapporte qu'aux promoteurs qui empochent les subventions sans prendre en compte l'avis les riverains ni des habitants situés dans une zone d'au moins 6 kilomètres autour des lieux d'implantation potentiels.

Certains arguments parlent de diminution de Co² grâce à l'énergie éolienne. Mais diminution par rapport à quoi ? Bien que n'étant pas réellement favorable à l'énergie produite par nos centrales nucléaires, celles-ci sont bel et bien en place et fonctionnent correctement sans émettre de CO². Nous n'allons pas dans un proche avenir les arrêter ni même les remplacer par une autre source miraculeuse d'énergie propre ! Ceci doit être mûrement réfléchi en toute concertation avec la population et en toute transparence. Cette transparence qui manque tant dans chacun de ces projets, car les promoteurs avancent masqués et c'est seulement au moment où ils ont réussi à « ferrer » les propriétaires terriens et agriculteurs en leur faisant signer des promesses de baux emphytéotiques qu'ils dévoilent leurs projets aux communes. Dans le cas de Puy du Lac, c'est encore pire, le conseil municipal actuel y est fortement opposé, et bien rien n'y fait, le promoteur est dans son bon droit et continu malgré l'avis

défavorable de la commune et de la plupart des citoyens. L'argent est là, surtout qu'il ne leur échappe pas !

Sur un plan général, comme je viens de le dire, l'éolien est inutile, mais en plus il est largement destructeur de l'environnement, néfaste pour la faune, quelle qu'elle soit et en particulier pour les chiroptères très nombreux sur les terres de cette communes (plus de 50 espèces) et les rapaces, les uns meurent à cause des infra-sons les autres à cause des pâles immenses. Les 1500 tonnes, parfois plus, de bétons et de ferrailles resteront pour toujours dans les sols avec leur lente détérioration qui saccagera les sous-sols de nos campagnes. 50 K€ sont provisionnés pour la destruction ~~des~~ les 15 à 20 ans mais tous les constats prouvent que c'est entre 450 K€ et 500 K€ qu'il faut pour démanteler complètement une éolienne de dimension comparable à celles prévues à PUY DU LAC, ceci sans parler des pâles dont on ne sait que faire... En attendant une solution les entreprises chargées de la démolition les brûlent ! ceci est effectivement largement écologique.

Les immenses machines sont un désastre pour l'environnement immédiat des riverains qui ne reconnaissent plus leur coin de campagne où ils sont venus s'installer pour avoir LA tranquillité.

Le bruit incessant des pâles, 24h / 24h rend les proches habitants fous et les symptômes sont nombreux, stress, angoisses, insomnies, maux de têtes, certaines études Danoises et Canadiennes parlent même de générations de symptômes pouvant entraîner des cancers inexpliqués (enfin expliqués par la présence des éoliennes de grande dimension dans un périmètre trop proche des habitations).

Les animaux plus sensibles que les humains manifestent plus rapidement les symptômes liés à ces machines destructrices, combien de cas de vaches malades et mourantes, de lait devenant impropre à la consommation, à quand une réelle étude approfondie sur l'HUMAIN. Les pouvoirs publics nous rétorquent qu'il s'agit de symptômes subjectifs, psychosomatiques, propre à chacun dans sa vie de tous les jours. Mais personne ne veut comprendre qu'avant l'arrivée des éoliennes dans un périmètre trop proche des habitations, les riverains n'avaient aucun symptôme de ce genre ! Nous pourrions développer longtemps sur ce point qui me semble être l'un des principaux avec le point suivant :

Les infra-sons ! Les éoliennes en marche génèrent des infra-sons, bien sûr inaudibles par l'oreille humaine, mais audibles par certains animaux, ces infra-sons en dessous de 1 Hertz sont extrêmement néfastes pour la santé et à moyen terme mortels pour les personnes les plus sensibles et générateurs de troubles importants pour les autres. L'armée américaine s'est dotée d'armes expérimentales pouvant être létales simplement en propageant des fréquences de l'ordre de 0.65 Hertz ! Nous ne sommes pas loin des infra-sons produits par les éoliennes. Même à l'arrêt, ces immenses mâts produisent encore des infra-sons car leur structure tubulaire de très haute taille entre en résonance avec le sol et l'air, les symptômes sont les mêmes.

Je vous parlerai du rapport de l'académie de médecine française qui, bien que très frileuse, à tout de même estimé que la distance souhaitable entre les habitations et les « champs d'éoliennes de grande taille » **devait être de 1 500 mètres (voir document ci-joint)**. Les 500 mètres autorisés actuellement sont donc en contradiction avec cette préconisation ! On peut en conclure que la bonne santé de nos concitoyens n'a pas beaucoup d'importance.

Pour ces premières raisons, Monsieur le commissaire, je vous demanderai de bien vouloir appliquer le principe de précaution, qui serait la plus sage des décisions en attendant de réelles études françaises sur les impacts de ces énormes machines.

Le moratoire demandé par M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime qui consisterait à stopper toute construction durant deux années afin d'approfondir les études, serait une réelle avancée et surtout une action pleine de bon sens. A vous M. Le Commissaire d'en faire de même en refusant cette implantation à PUY DU LAC commune déjà largement encerclée par près de 50 mats d'éoliennes gigantesques.

Sur un plan plus local, PUY DU LAC fait partie de la communauté de communes « Vals de Saintonge » déjà largement « dépayagée » par bon nombre de ces machines. Comme l'indiquait l'article dans le journal Sud Ouest du mercredi 30 septembre dernier, les habitants **n'en veulent pas de ces aérogénérateurs !**

La commune de PUY DU LAC, comme toutes les communes aux alentours attire de nombreux touristes français et étrangers qui sont heureux de pouvoir passer une semaine ou même plus souvent 15 jours dans les gîtes ou les chambres d'hôtes mis à leur disposition par les habitants de des « Vals de Saintonge ».

- Pensez-vous que les demeures et logis comme « le Logis du Péré », « le Logis domaine du Prieuré » ainsi que le château de Chandolent puissent conserver le même attrait après qu'aient poussées ces horribles aérogénérateurs ?
- Pensez-vous que la grande fête de ce village « le Quart d'Ecu » puisse avoir lieu au pied même du premier mat colossal de ces éoliennes ?
- Pensez-vous qu'après la construction de ces machines les visiteurs auront encore l'envi de venir subir les désagréments de ces éoliennes ?

La réponse est NON !

En tant que propriétaire d'un gîte, je reçois durant tous les étés particulièrement des visiteurs anglais, allemands et belges, J'ai moi-même procédé à un sondage auprès d'eux l'été dernier et c'est très clair ils sont eux-mêmes saturés par ces machines chez eux, ce n'est pas pour les retrouver dans leur lieu de villégiature !

J'ajouterai que nous sommes nombreux à avoir fait estimer nos biens (maisons, résidences principales), dès que le projet d'éoliennes « industrielles » est mentionné, la première évaluation faite sans parler du projet baisse de l'ordre de 28% à 35 % en fonction des agences immobilière et des notaires contactés. Doit-on continuer à provoquer l'appauvrissement du territoire et de ces habitants et à nuire au tourisme qui est l'une des premières ressources de notre territoire ?

Je finirai en parlant à nouveau de l'inutilité du projet qui en plus de ne pas apporter de bénéfices à la communauté ni aux riverains, se situerait dans une zone où les vents sont considérés comme très faibles en moyenne sur l'année, c'est la raison de ce projet déraisonnable avec des éoliennes de 200 mètres de haut qui seraient éventuellement susceptibles de compenser ce manque de vent. Il est là encore évident que seul le pouvoir de l'argent guide les promoteurs et non le bien-être des habitants !

Pour toutes ces raisons, qui demanderaient à être largement développées, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes arguments et de comptabiliser mon avis parmi les avis **TRES DEFAVORABLES** au projet éolien de PUY DU LAC NORD (Puydulaquois nord).

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur BORDRON, mes sincères salutations.

Bernard COCARD



Observation n°558 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:45

Par Fédération Stop Éolien

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Fédération STOPEOLIEN 17
Chez Reparon
17600 NANCRAS



Mairie de Puy-du-Lac
La Jarrie
17380 PUY DU LAC

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre BORDRON

Le 5 octobre 2020

Objet : Projet « Parc éolien **Puy Laquois NORD** »
PJ : quelques documents complémentaires

Monsieur,

Nous sommes la fédération de Charente Maritime qui fédère plus de 30 associations contre ce type de projet dans le département. Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes que l'on peut considérer comme « industrielles » vu leur dimensions prévues, je dois vous faire part de notre avis extrêmement négatif sur ce sujet.

L'Éolien de ce type est une ineptie qui ne rapporte rien aux citoyens, car l'énergie produite est dans le meilleur des cas de 20% de la capacité théorique (dite encore puissance nominale) de ces monstres et que le coût faramineux de chaque machine largement subventionnée par l'état est hors de proportion avec le service qui pourrait être attendu d'une telle installation. Les résultats ne sont que des augmentations du coût de l'énergie électrique alors que nous n'avons strictement pas besoin de ces parcs soi-disant « écologiques ».

De nombreuses études nationales et internationales sont arrivées aux mêmes conclusions : l'éolien n'est pas la ressource permettant une réelle transition énergétique ! (Voir en particulier les études menées par J.C Jancovici <https://jancovici.com/category/transition-energetique/renouvelables/>).

De plus après analyse, et comme dans chaque projet similaire, le projet ne rapporte qu'aux promoteurs qui empochent les subventions sans prendre en compte l'avis les riverains ni des habitants situés dans une zone d'au moins 6 kilomètres autour des lieux d'implantation potentiels.

Certains arguments parlent de diminution de Co² grâce à l'énergie éolienne. Mais diminution par rapport à quoi ? Bien que n'étant pas réellement favorable à l'énergie produite par nos centrales nucléaires, celles-ci sont bel et bien en place et fonctionnent correctement sans émettre de CO². Nous n'allons pas dans un proche avenir les arrêter ni même les remplacer par une autre source miraculeuse d'énergie propre ! Ceci doit être mûrement réfléchi en toute concertation avec la population et en toute transparence. Cette transparence qui manque tant dans chacun de ces projets, car les promoteurs avancent masqués et c'est seulement au moment où ils ont réussi à « ferrer » les propriétaires terriens et agriculteurs en leur faisant signer des promesses de baux emphytéotiques qu'ils dévoilent leurs projets aux communes. Dans le cas de Puy du Lac, c'est encore pire, le conseil municipal actuel y est fortement opposé, et bien rien n'y fait, le promoteur est dans son bon droit et continu malgré l'avis

défavorable de la commune et de la plupart des citoyens. L'argent est là, surtout qu'il ne leur échappe pas !

Sur un plan général, comme je viens de le dire, l'éolien est inutile, mais en plus il est largement destructeur de l'environnement, néfaste pour la faune, quelle qu'elle soit et en particulier pour les chiroptères très nombreux sur les terres de cette communes (plus de 50 espèces) et les rapaces, les uns meurent à cause des infra-sons les autres à cause des pâles immenses. Les 1500 tonnes, parfois plus, de bétons et de ferrailles resteront pour toujours dans les sols avec leur lente détérioration qui saccagera les sous-sols de nos campagnes. 50 K€ sont provisionnés pour la destruction dans les 15 à 20 ans mais tous les constats prouvent que c'est entre 450 K€ et 500 K€ qu'il faut pour démanteler complètement une éolienne de dimension comparable à celles prévues à PUY DU LAC, ceci sans parler des pâles dont on ne sait que faire... En attendant une solution les entreprises chargées de la démolition les brûlent ! ceci est effectivement largement écologique.

Les immenses machines sont un désastre pour l'environnement immédiat des riverains qui ne reconnaissent plus leur coin de campagne où ils sont venus s'installer pour avoir LA tranquillité.

Le bruit incessant des pâles, 24h / 24h rend les proches habitants fous et les symptômes sont nombreux, stress, angoisses, insomnies, maux de têtes, certaines études Danoises et Canadiennes parlent même de générations de symptômes pouvant entraîner des cancers inexplicables (enfin expliqués par la présence des éoliennes de grande dimension dans un périmètre trop proche des habitations).

Les animaux plus sensibles que les humains manifestent plus rapidement les symptômes liés à ces machines destructrices, combien de cas de vaches malades et mourantes, de lait devenant impropre à la consommation, à quand une réelle étude approfondie sur l'HUMAIN. Les pouvoirs publics nous rétorquent qu'il s'agit de symptômes subjectifs, psychosomatiques, propre à chacun dans sa vie de tous les jours. Mais personne ne veut comprendre qu'avant l'arrivée des éoliennes dans un périmètre trop proche des habitations, les riverains n'avaient aucun symptôme de ce genre ! Nous pourrions développer longtemps sur ce point qui me semble être l'un des principaux avec le point suivant :

Les infra-sons ! Les éoliennes en marche génèrent des infra-sons, bien sûr inaudibles par l'oreille humaine, mais audibles par certains animaux, ces infra-sons en dessous de 1 Hertz sont extrêmement néfastes pour la santé et à moyen terme mortels pour les personnes les plus sensibles et générateurs de troubles importants pour les autres. L'armée américaine s'est dotée d'armes expérimentales pouvant être létales simplement en propageant des fréquences de l'ordre de 0.65 Hertz ! Nous ne sommes pas loin des infra-sons produits par les éoliennes. Même à l'arrêt, ces immenses mâts produisent encore des infra-sons car leur structure tubulaire de très haute taille entre en résonance avec le sol et l'air, les symptômes sont les mêmes.

Je vous parlerai du rapport de l'académie de médecine française qui, bien que très frileuse, à tout de même estimé que la distance souhaitable entre les habitations et les « champs d'éoliennes de grande taille » **devait être de 1 500 mètres (voir document ci-joint)**. Les 500 mètres autorisés actuellement sont donc en contradiction avec cette préconisation ! On peut en conclure que la bonne santé de nos concitoyens n'a pas beaucoup d'importance.

Pour ces premières raisons, Monsieur le commissaire, nous vous demandons de bien vouloir appliquer le principe de précaution, qui serait la plus sage des décisions en attendant de réelles études françaises sur les impacts de ces énormes machines.

Le moratoire demandé par M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime qui consisterait à stopper toute construction durant deux années afin d'approfondir les études, serait une réelle avancée et surtout une action pleine de bon sens. A vous M. Le Commissaire d'en faire de même en refusant cette implantation à PUY DU LAC commune déjà largement encerclée par près de 50 mats d'éoliennes gigantesques.

Sur un plan plus local, PUY DU LAC fait partie de la communauté de communes « Vals de Saintonge » déjà largement « dépayagée » par bon nombre de ces machines. Comme l'indiquait l'article dans le journal Sud Ouest du mercredi 30 septembre dernier, les habitants **n'en veulent pas de ces aérogénérateurs !**

La commune de PUY DU LAC, comme toutes les communes aux alentours attire de nombreux touristes français et étrangers qui sont heureux de pouvoir passer une semaine ou même plus souvent 15 jours dans les gîtes ou les chambres d'hôtes mis à leur disposition par les habitants de des « Vals de Saintonge ».

- Pensez-vous que les demeures et logis comme « le Logis du Péré », « le Logis domaine du Prieuré » ainsi que le château de Chandolent puissent conserver le même attrait après qu'aient poussées ces horribles aérogénérateurs ?
- Pensez-vous que la grande fête de ce village « le Quart d'Ecu » puisse avoir lieu au pied même du premier mat colossal de ces éoliennes ?
- Pensez-vous qu'après la construction de ces machines les visiteurs auront encore l'envi de venir subir les désagréments de ces éoliennes ?

La réponse est NON !

J'ajouterai que nous sommes nombreux à avoir fait estimer nos biens (maisons, résidences principales), dès que le projet d'éoliennes « industrielles » est mentionné, la première évaluation faite sans parler du projet baisse de l'ordre de 28% à 35 % en fonction des agences immobilière et des notaires contactés. Doit-on continuer à provoquer l'appauvrissement du territoire et de ces habitants et à nuire au tourisme qui est l'une des premières ressources de notre territoire ?

Je finirai en parlant à nouveau de l'inutilité du projet qui en plus de ne pas apporter de bénéfices à la communauté ni aux riverains, se situerait dans une zone où les vents sont considérés comme très faibles en moyenne sur l'année, c'est la raison de ce projet déraisonnable avec des éoliennes de 200 mètres de haut qui seraient éventuellement susceptibles de compenser ce manque de vent. Il est là encore évident que seul le pouvoir de l'argent guide les promoteurs et non le bien-être des habitants !

Pour toutes ces raisons, qui demanderaient à être largement développées, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes arguments et de comptabiliser mon avis parmi les avis **TRES DEFAVORABLES** au projet éolien de PUY DU LAC SUD (Puydulaquois sud).

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur BORDRON, mes sincères salutations.

Renaud COCARD
Président



Observation n°559 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:45

Par Association ABALEOL

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Association **Balanzacaise**
contre l'**éolien** Industriel
ABALEOL
Chez Reparou
17600 NANCRAS



Mairie de Puy-du-Lac
La Jarrie
17380 PUY DU LAC

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre BORDRON

Le 5 octobre 2020

Objet : Projet « Parc éolien **Puy Laquois NORD** »
PJ : quelques documents complémentaires

Monsieur,

une Association qui souhaite préserver la vie des habitants,
Nous sommes ~~la fédération de Charente Maritime qui fédère plus de 30 associations contre ce type de projet dans le département.~~ Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes que l'on peut considérer comme « industrielles » vu leur dimensions prévues, je dois vous faire part de notre avis extrêmement négatif sur ce sujet.

L'Éolien de ce type est une ineptie qui ne rapporte rien aux citoyens, car l'énergie produite est dans le meilleur des cas de 20% de la capacité théorique (dite encore puissance nominale) de ces monstres et que le coût faramineux de chaque machine largement subventionnée par l'état est hors de proportion avec le service qui pourrait être attendu d'une telle installation. Les résultats ne sont que des augmentations du coût de l'énergie électrique alors que nous n'avons strictement pas besoin de ces parcs soi-disant « écologiques ».

De nombreuses études nationales et internationales sont arrivées aux mêmes conclusions : l'éolien n'est pas la ressource permettant une réelle transition énergétique ! (Voir en particulier les études menées par J.C Jancovici <https://jancovici.com/category/transition-energetique/renouvelables/>).

De plus après analyse, et comme dans chaque projet similaire, le projet ne rapporte qu'aux promoteurs qui empochent les subventions sans prendre en compte l'avis les riverains ni des habitants situés dans une zone d'au moins 6 kilomètres autour des lieux d'implantation potentiels.

Certains arguments parlent de diminution de Co² grâce à l'énergie éolienne. Mais diminution par rapport à quoi ? Bien que n'étant pas réellement favorable à l'énergie produite par nos centrales nucléaires, celles-ci sont bel et bien en place et fonctionnent correctement sans émettre de CO². Nous n'allons pas dans un proche avenir les arrêter ni même les remplacer par une autre source miraculeuse d'énergie propre ! Ceci doit être mûrement réfléchi en toute concertation avec la population et en toute transparence. Cette transparence qui manque tant dans chacun de ces projets, car les promoteurs avancent masqués et c'est seulement au moment où ils ont réussi à « ferrer » les propriétaires terriens et agriculteurs en leur faisant signer des promesses de baux emphytéotiques qu'ils dévoilent leurs projets aux communes.

Dans le cas de Puy du Lac, c'est encore pire, le conseil municipal actuel y est fortement opposé, et bien rien n'y fait, le promoteur est dans son bon droit et continu malgré l'avis défavorable de la commune et de la plupart des citoyens. L'argent est là, surtout qu'il ne leur échappe pas !

Sur un plan général, comme je viens de le dire, l'éolien est inutile, mais en plus il est largement destructeur de l'environnement, néfaste pour la faune, quelle qu'elle soit et en particulier pour les chiroptères très nombreux sur les terres de cette communes (plus de 50 espèces) et les rapaces, les uns meurent à cause des infra-sons les autres à cause des pâles immenses. Les 1500 tonnes, parfois plus, de bétons et de ferrailles resteront pour toujours dans les sols avec leur lente détérioration qui saccagera les sous-sols de nos campagnes. 50 K€ sont provisionnés pour la destruction dans les 15 à 20 ans mais tous les constats prouvent que c'est entre 450 K€ et 500 K€ qu'il faut pour démanteler complètement une éolienne de dimension comparable à celles prévues à PUY DU LAC, ceci sans parler des pâles dont on ne sait que faire... En attendant une solution les entreprises chargées de la démolition les brûlent ! ceci est effectivement largement écologique.

Les immenses machines sont un désastre pour l'environnement immédiat des riverains qui ne reconnaissent plus leur coin de campagne où ils sont venus s'installer pour avoir LA tranquillité.

Le bruit incessant des pâles, 24h / 24h rend les proches habitants fous et les symptômes sont nombreux, stress, angoisses, insomnies, maux de têtes, certaines études Danoises et Canadiennes parlent même de générations de symptômes pouvant entraîner des cancers inexplicables (enfin expliqués par la présence des éoliennes de grande dimension dans un périmètre trop proche des habitations).

Les animaux plus sensibles que les humains manifestent plus rapidement les symptômes liés à ces machines destructrices, combien de cas de vaches malades et mourantes, de lait devenant impropre à la consommation, à quand une réelle étude approfondie sur l'HUMAIN. Les pouvoirs publics nous rétorquent qu'il s'agit de symptômes subjectifs, psychosomatiques, propre à chacun dans sa vie de tous les jours. Mais personne ne veut comprendre qu'avant l'arrivée des éoliennes dans un périmètre trop proche des habitations, les riverains n'avaient aucun symptôme de ce genre ! Nous pourrions développer longtemps sur ce point qui me semble être l'un des principaux avec le point suivant :

Les infra-sons ! Les éoliennes en marches génèrent des infra-sons, bien sûr inaudibles par l'oreille humaine, mais audibles par certains animaux, ces infra-sons en dessous de 1 Hertz sont extrêmement néfastes pour la santé et à moyen terme mortels pour les personnes les plus sensibles et générateurs de troubles importants pour les autres. L'armée américaine s'est dotée d'armes expérimentales pouvant être létales simplement en propageant des fréquences de l'ordre de 0.65 Hertz ! Nous ne sommes pas loin des infra-sons produits par les éoliennes. Même à l'arrêt, ces immenses mâts produisent encore des infra-sons car leur structure tubulaire de très haute taille entre en résonance avec le sol et l'air, les symptômes sont les mêmes.

Je vous parlerai du rapport de l'académie de médecine française qui, bien que très frileuse, à tout de même estimé que la distance souhaitable entre les habitations et les « champs d'éoliennes de grande taille » **devait être de 1 500 mètres (voir document ci-joint)**. Les 500 mètres autorisés actuellement sont donc en contradiction avec cette préconisation ! On peut en conclure que la bonne santé de nos concitoyens n'a pas beaucoup d'importance.

Pour ces premières raisons, Monsieur le commissaire, nous vous demandons de bien vouloir appliquer le principe de précaution, qui serait la plus sage des décisions en attendant de réelles études françaises sur les impacts de ces énormes machines.

Le moratoire demandé par M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime qui consisterait à stopper toute construction durant deux années afin d'approfondir les études, serait une réelle avancée et surtout une action pleine de bon sens. A vous M. Le Commissaire d'en faire de même en refusant cette implantation à PUY DU LAC commune déjà largement encerclée par près de 50 mats d'éoliennes gigantesques.

Sur un plan plus local, PUY DU LAC fait partie de la communauté de communes « Vals de Saintonge » déjà largement « dépayagée » par bon nombre de ces machines.

Comme l'indiquait l'article dans le journal Sud Ouest du mercredi 30 septembre dernier, les habitants **n'en veulent pas de ces aérogénérateurs !**

La commune de PUY DU LAC, comme toutes les communes aux alentours attire de nombreux touristes français et étrangers qui sont heureux de pouvoir passer une semaine ou même plus souvent 15 jours dans les gîtes ou les chambres d'hôtes mis à leur disposition par les habitants de des « Vals de Saintonge ».

- Pensez-vous que les demeures et logis comme « le Logis du Péré », « le Logis domaine du Prieuré » ainsi que le château de Chandolent puissent conserver le même attrait après qu'aient poussées ces horribles aérogénérateurs ?
- Pensez-vous que la grande fête de ce village « le Quart d'Ecu » puisse avoir lieu au pied même du premier mat colossal de ces éoliennes ?
- Pensez-vous qu'après la construction de ces machines les visiteurs auront encore l'envi de venir subir les désagréments de ces éoliennes ?

La réponse est NON !

J'ajouterais que nous sommes nombreux à avoir fait estimer nos biens (maisons, résidences principales), dès que le projet d'éoliennes « industrielles » est mentionné, la première évaluation faite sans parler du projet baisse de l'ordre de 28% à 35 % en fonction des agences immobilière et des notaires contactés. Doit-on continuer à provoquer l'appauvrissement du territoire et de ces habitants et à nuire au tourisme qui est l'une des premières ressources de notre territoire ?

Je finirai en parlant à nouveau de l'inutilité du projet qui en plus ne pas apporter de bénéfices à la communauté ni aux riverains, se situerait dans une zone où les vents sont considérés comme très faibles en moyenne sur l'année, c'est la raison de ce projet déraisonnable avec des éoliennes de 200 mètres de haut qui seraient éventuellement susceptibles de compenser ce manque de vent. Il est là encore évident que seul le pouvoir de l'argent guide les promoteurs et non le bien-être des habitants !

Pour toutes ces raisons, qui demanderaient à être largement développées, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes arguments et de comptabiliser mon avis parmi les avis **TRES DEFAVORABLES** au projet éolien de PUY DU LAC SUD (Puydulaquois sud).

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur BORDRON, mes sincères salutations.

Z. COLARÉ
Président

Observation n°560 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:50
Par SALEMI Cécile

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M^{me} SALETTI Céline
6 bis rue du four à pain
La Ramée
17 430 Bords

Bords de
14 Octobre 2020,

(NORD)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lettre ouverte d'une ancienne parisienne qui a fait le choix il y a 16 ans de venir s'installer en Charente Maritime -
Borniquaise depuis 5 ans, j'emprunte tous les jours les routes de la campagne Puy-lacquoise pour me rendre à mon travail.

Photographe amateur, très proche de la nature et de son environnement, mon paysage ne sera plus le même si ce projet vient à son terme.

Propriétaire d'une jument qui a trouvé un havre de paix avec d'autres congénères, pêcheuse en bord de Boutonne, cette commune est riche de par sa biodiversité (chauve-souis, oiseaux de marais, gibiers...) et ne doit pas figurer dans le cartel 'Produire et défigurer'.

Freesia, belle fleur en bouquet, est le nom donné au projet Puy du lac SUG. Mais qu'y a-t-il d'écolo en vous?

- 150 m de haut,
- des tonnes de béton armé,
- de l'acier,
- de l'huile,
- des matériaux non recyclables,
- des nuisances pour le monde animal,
- des ondes,
- des ombres animées,
- la laideur, ...

Aujourd'hui, je pense également aux générations futures
qui seront responsable de vous & et votre démantèlement,
pas simple pour eux...

Le projet ne doit pas aboutir, c'est pourquoi je vous dis:

NON aux édiennes à Puy du Lac.

Cordialement.



Mme SPÉRI Cécile.



Observation n°561 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:51
Par VERNOUX Frédéric

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

14

VERNOUX & Fils
Villeneuve
17 43010 NORDAY CTO

Le val de Saintonge accueille plus d'une centaine d'éoliennes, le territoire arrivé à saturation, il n'est pas possible d'accepter une telle agression visuelle. Le modèle économique de ces parcs éoliens n'est absolument pas transparent. Je suis opposé à ce projet et demande donc à M. le Préfet de ne pas autoriser le parc éolien Nord. Je dis non au parc éolien de Puy du Lac Nord. NEMUS.

Observation n°562 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:06
Par BORDAS Christophe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] "Parc nord et sud" "à l'attention de Mr Jean-Pierre Bordron", " commissaire-enquêteur"

De : Christophe BORDAS <cs.bordas@orange.fr>

Date : 13/10/2020 17:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur, nous sommes arrivés mon mari, mon fils, et moi au mois de décembre 2019 et nous avons trouvé la commune de Puy-du-lac charmante, paisible, et accueillante; nous aimerions qu'elle le reste! Ce projet éolien ne va pas l'y aider. De part la situation de notre habitation ces éoliennes vont nous cerner et devenir une pollution visuelle. Nous ne sommes pas venus nous installer dans cette jolie commune pour la voir se dénaturer sous nos yeux. De plus les conséquences sur les oiseaux et les chiroptères ne doivent pas être ignorées. Les chiroptères sont protégés par la directive communautaire 92/43/CEE du 21 mai 1992. Les habitants eux ne sont pas protégés mais essaient de se faire entendre, merci de prendre en compte ma demande d' annulation de ce projet éolien sur la commune de Puy-du-lac.
Cordialement Bordas Stella.

Observation n°563 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:25
Par BAT Sonia

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Avis sur les projets de "parc éolien Puy du Lac Nord"

De : sonia.bat@hotmail.fr

Date : 13/10/2020 17:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je soussigné, Madame Delavallade Sonia habitante de La Grolliere à Puy du Lac, me prononce DÉFAVORABLE au projet.

Cordialement

Sonia Delavallade

Observation n°564 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:24
Par POIROT Pascal

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Puy du Lac - Nord

De : Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

Date : 13/10/2020 18:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant de Vervant près de Saint-Jean d'Angély, je passe souvent près de Puy du Lac pour aller à Rochefort. J'ai eu l'occasion aussi d'aller au magnifique spectacle "le Quart d'écu" qui se joue chaque année à Puy du Lac. Comment un promoteur éolien peut-il oser proposer de défigurer ainsi ce magnifique paysage ? Le Président Macron a dit le 27 novembre 2018 qu'en matière d'éolien : "Rien ne se fera contre l'avis des habitants, associations, territoires". Toutes les forces vives du territoire des Vals de Saintonge ne veulent plus une seule éolienne de plus. Donc un seul choix Présidentiel : "AVIS TRES DEFAVORABLE"

En Charente-Maritime, le département préconise que les éoliennes soient pour des raisons de sécurité à au moins la hauteur du mat + pale + 30 mètres de toute route départementale. C'est une règle simple, de bon sens et qui constitue un minimum. Même ce principe élémentaire de sécurité routière n'est pas respecté par les promoteurs éoliens.

Enfin, depuis le 2 octobre 2019 et la parution du livre : "Eoliennes : la face noire de la transition écologique" de Fabien Bouglé, qui reprend tous les chiffres de l'ADEME, du Ministère de l'écologie et de nombreuses études et organismes officiels internationaux, vous ne pouvez plus ignorer, Monsieur le Commissaire, en votre âme et conscience, que les éoliennes n'apportent rien à la transition écologique, ont un effet désastreux sur la biodiversité, l'économie, la valeur des maisons, la santé humaine et que les promoteurs éoliens nient ces évidences.

A Puy du Lac, comme dans toutes les communes de Charente-Maritime où des listes se sont présentées contre des équipes sortantes qui avaient laissé partir un projet éolien, le verdict des urnes a été sans appel : c'est un rejet massif de la population.

J'en appelle donc à votre conscience et à votre bon sens pour donner un "AVIS TRES DEFAVORABLE"

Pascal Poirot
Président Boutonne Environnement
17400 Vervant

Observation n°565 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:28
Par POIROT Pascal

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Puy du Lac - Nord - AVIS TRES DEFAVORABLE

De : Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

Date : 13/10/2020 18:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant de Vervant près de Saint-Jean d'Angély, je passe souvent près de Puy du Lac pour aller à Rochefort. J'ai eu l'occasion aussi d'aller au magnifique spectacle "le Quart d'écu" qui se joue chaque année à Puy du Lac. Comment un promoteur éolien peut-il oser proposer de défigurer ainsi ce magnifique paysage ? Le Président Macron a dit le 27 novembre 2018 qu'en matière d'éolien : "Rien ne se fera contre l'avis des habitants, associations, territoires". Toutes les forces vives du territoire des Vals de Saintonge ne veulent plus une seule éolienne de plus. Donc un seul choix Présidentiel : "AVIS TRES DEFAVORABLE"

En Charente-Maritime, le département préconise que les éoliennes soient pour des raisons de sécurité à au moins la hauteur du mat + pale + 30 mètres de toute route départementale. C'est une règle simple, de bon sens et qui constitue un minimum. Même ce principe élémentaire de sécurité routière n'est pas respecté par les promoteurs éoliens.

Enfin, depuis le 2 octobre 2019 et la parution du livre : "Eoliennes : la face noire de la transition écologique" de Fabien Bouglé, qui reprend tous les chiffres de l'ADEME, du Ministère de l'écologie et de nombreuses études et organismes officiels internationaux, vous ne pouvez plus ignorer, Monsieur le Commissaire, en votre âme et conscience, que les éoliennes n'apportent rien à la transition écologique, ont un effet désastreux sur la biodiversité, l'économie, la valeur des maisons, la santé humaine et que les promoteurs éoliens nient ces évidences.

A Puy du Lac, comme dans toutes les communes de Charente-Maritime où des listes se sont présentées contre des équipes sortantes qui avaient laissé partir un projet éolien, le verdict des urnes a été sans appel : c'est un rejet massif de la population.

J'en appelle donc à votre conscience et à votre bon sens pour donner un "AVIS TRES DEFAVORABLE"

Pascal Poirot
Président Boutonne Environnement
17400 Vervant

Pascal Poirot
+33 607 952 326

Observation n°566 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 22:22

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Projets éoliens PUY du LAC
De : coletteetjean@free.fr
Date : 13/10/2020 22:22
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous signifier mon vif refus de voir une fois de plus, deux projets éoliens se profiler en Charente Maritime.

Il s'agit des projets de Puy du Lac Nord, et Puy du lac Sud.

8 éoliennes de plus, dégradant une fois encore nos paysages, pour un résultat plus que minime.

Production aléatoire, moins de 24% du temps, pollution lumineuse, acoustique.

Action néfaste sur la faune (Chauves souris pour Puy du Lac)

Enfin Puy du Lac fait parti du réseau européen Natura 2000, c'est pourquoi, je vous demande

d'émettre un avis défavorable pour les deux projets:

AVIS DEFAVORABLES pour les projets PUY du LAC Nord et PUY du LAC
Sud

Observation n°567 (Email)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 04:05
Par ROSE Patrick

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Puy du lac Nord

De : Patrick ROSE <patrick.rose629@orange.fr>

Date : 14/10/2020 04:05

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Patrick ROSE

14, rue du lavoir

17 430 Saint-Coutant le grand

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous demande d'émettre un avis défavorable sur le projet du Parc éolien Puy Laquois NORD.

Je demande à Monsieur le Préfet de refuser le projet du Parc éolien Puy Laquois NORD.

J'ai choisi de quitter Rochefort, et l'habitat urbain, pour m'installer à Saint-Coutant le grand, où nous sommes, avec mon épouse, propriétaires depuis 20 ans. Profondément respectueux de l'Homme, de la Nature, de la ruralité, de la campagne, de l'espace naturel, je dis non aux implantations d'éoliennes à proximité, au cœur de nos villages ruraux ; je dis non à la France Défigurée ; je dis non à la mise en danger de la vie humaine !

Par la présente, j'exprime mon refus et vous demande, ainsi qu'à Monsieur le Préfet, d'émettre un avis défavorable à l'implantation du parc éolien Puy Laquois Nord, portant sur l'implantation de quatre aérogénérateurs et de deux postes de distribution de la SARL CHAMPS FREESIA, et ce, pour les raisons suivantes, m'appuyant entre autres sur le rapport de l'Académie de Médecine de 2017, qui exprime mieux que moi les effets négatifs des éoliennes sur la santé humaine.

Je refuse l'industrialisation forcée de cet habitat rural, qui, bien que morcelé, constitue un cadre de vie jusque là solidaire. Habitant une commune limitrophe, je ne suis séparé de Puy du lac que par un ruisseau, et j'ai le sentiment de faire partie du même berceau de vie. Nous traversons régulièrement Puy du Lac, y avons des amis, bref nous cohabitons, au sens strict du terme. Aujourd'hui, une scission sociale s'est créée. La rouerie de certains a induit dès l'origine un manque de concertation néfaste. L'Académie de Médecine recommandait de « *n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans les zones où celles-ci font l'objet d'un **consensus de la population concernée**, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risque d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine – et générale – **opposition et ressentiment** avec leurs conséquences psychiques et somatiques.* »

Je dis non à la pollution actuelle et future. Je dis non à la bétonisation irrémédiable des sols. Je dis non aux futures friches industrielles que seront ces éoliennes dans 20, 30, 40 ans. Viendra un temps où personne ne les entretiendra plus, personne ne voudra, ne pourra ou ne saura les démonter proprement.

Que seront devenues ces start-up de l'éolien, qu'en sera-t-il de leur expérience ? Rappelons que lors des premières réunions publiques en présence des agents commerciaux de la société Solveo Énergie,

il s'agissait de leur aveu même de leur premier projet éolien, leur société étant jusque là spécialisée dans le photovoltaïque.

Est-il logique écologiquement, de refuser et de combattre fort justement les décharges sauvages, et dans le même temps de laisser enfouir 800 à 2000 tonnes de béton par éolienne. Ceci est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont rester en sous-sol. Cela représente environ une surface de 400 m² cultivable par éolienne. Ce béton hautement ferrailé engendre différentes pollutions du sous sol à long terme, notamment sur les ressources en eau. Même si un arrêté d'aout 2011 fixe les opérations minimales de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens, le décapage et le surfacage de terres agricoles ne concerne que le premier mètre. En sachant que pour certains végétaux, les racines descendent profondément (3 m pour la luzerne, 1,80 pour le maïs, 1,20 pour le blé) et que pour que la terre puisse nourrir les racines, il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité.

Ces éoliennes seront implantées sur des terres, dans des sols, qui seront un jour l'héritage de nos futures générations. Que leur dirons-nous ? « Dé...bétonnez »-vous tout seul.

A titre plus personnel, les critères subjectifs d'acheteurs éventuels de notre patrimoine bâti seraient certainement affectés par la présence d'éoliennes dans l'environnement. Selon les études, les pertes s'échelonnent aujourd'hui entre 5-6 % et 30 %. L'augmentation régulière du nombre de turbines modifiant régulièrement les approches statistiques. Qu'en sera-t-il demain ?

Je dis non à la pollution visuelle, telle qu'elle était déjà décrite, il y a cinquante ans, dans « La France Défigurée », émission télévisée des années 70. A l'époque, les bâtiments les plus élevés étaient les châteaux d'eau. Aujourd'hui, des dizaines d'éoliennes dépassant 150 mètres de hauteur défigurent déjà nos paysages, notre patrimoine, saturent notre environnement. Les crêtes de notre département sont envahies. Partout autour de nous, de grandes tours blanches veillent, de longues pales tournoient, menaçantes, dans leur rythme lent et hypnotique. Partout, la nuit, des clignotants rouges angoissants.

Je reprends un extrait du rapport précité : Acad. Méd. 2017 : « *la pollution visuelle de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Et les impressionnantes perspectives de développement de l'éolien terrestre ne pourront qu'amplifier des sentiments en voie d'être partagés par une proportion croissante de la population française.*

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décideurs politiques ou les promoteurs industriels concernés (étant posé, qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !) »

Je dis non à la pollution sonore. Le bruit direct des pales, des moteurs, les sifflements rarement évoqués mais souvent réels à proximité des éoliennes ou sous leur vent sont autant de nuisances sonores ineffaçables. Acad. Méd. – 2017 « *le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés. Ce sont notamment les modulations d'amplitudes causées par le passage des pales devant le mat qui sont dénoncées comme particulièrement dérangeantes* »

« *Une action directe du bruit sur le sommeil : Les études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes perturberaient la qualité du sommeil* »

Jé dis non enfin à la nuisance environnementale, à l'effet prédateur que ce soit par les pales ou par les infrasons, de ces aérogénérateurs sur la faune, les oiseaux, les cigognes, les chauves-souris, dont Puy du Lac est l'une des premières réserves françaises. L'impact de ces mammifères sur la population de moustiques eux-mêmes en augmentation ne doit surtout pas être négligé.

Je terminerai en reprenant à nouveau le rapport de l'Académie de Médecine : « *Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc de leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé »*

En vous demandant à nouveau d'émettre un avis défavorable à ce projet de parc éolien Puy-laquois NORD, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées

Patrick ROSE

— Pièces jointes : —

Refus Éoliennes Sud.pdf

30 octets

Observation n°568 (Email)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 04:26

Par ROSE Christine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Puy du lac Nord

De : Christine ROSE <christine.rose17@orange.fr>

Date : 14/10/2020 04:26

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Christine ROSE - 14, rue du lavoir 17430 Saint Coutant le Grand –

**Atelier Christine Rose – Artisan tapissier – 14, rue du lavoir 17430 Saint
Coutant le Grand –**

12 Octobre 2020

À Monsieur Jean-Pierre BORDRON - Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Nord.

Monsieur le Préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- La campagne est un choix de vie : il y a 20 ans, avec mon conjoint, nous avons fait le choix de la campagne pour notre cadre de vie. Il y a 10 ans, j'ai aussi fait le choix d'y installer mon activité professionnelle. Je suis artisan Métiers d'art ; je suis tapissier ; je restaure les sièges. Je vais visiter ma clientèle, qui vient également à l'atelier. Mes clients apprécient particulièrement le cadre que j'ai mis en place pour les accueillir, verdure et sérénité. Ma zone de chalandise se fait sur un rayon de 40 kms, sur 4 axes : Rochefort, Saintes, Saint-Jean d'Angely et Surgères. Demain, si les projets d'éoliennes de Puy du Lac se réalisent, mon lieu de vie et de travail sera encerclé de structures industrielles sur 3 de ces axes. Par la rotation de leurs pales, il sera impossible d'ignorer les éoliennes, de les « oublier ». Ce constat sera le même lors de la marche de 30 mn, sport simple et efficace, que je pratique de façon quasi-quotidienne. Sur mon parcours habituel, en sortant du bourg de Saint-Coutant je serai face au parc nord, pour ensuite me trouver face au parc sud en revenant dans mon bourg par l'autre entrée.
- L'immobilier à Saint-Coutant le grand : nous n'aurions jamais acheté notre maison avec des éoliennes aussi près de chez nous. La vue des éoliennes provoque sur moi un mal-être, se traduisant par une « boule au ventre » systématique en voyant la rotation des pales. Qu'en sera-t-il demain, si nous devons vendre notre maison ? Vous connaissez très certainement l'impact néfaste des éoliennes sur la valeur immobilière – dépréciation minimale de 5% jusqu'à 30% aux Pays-Bas.
- Le démantèlement des sites industriels : nous avons vu s'implanter les éoliennes de Saint-Crépin. Les convois exceptionnels étaient nombreux pour acheminer ces installations. Dans 20 ans, 25 peut-être, lorsque les éoliennes seront arrêtées, nous savons que les sociétés, en charge de la construction de

ces mastodontes, n'existeront plus. Quid de la prise en charge de leur démolition ? Devrons-nous, un jour, voir condamner, comme en présence de terrain militaires, des hectares entiers de notre pays rural, parce-que des éoliennes abandonnées risquent de tomber ? Voyez déjà l'ancien hôpital de Rochefort, qui tarde à être réhabilité, en raison de l'amiante !

- La vie sociale et les relations humaines : en participant à cette enquête publique, j'ai fait le choix d'évoquer des éléments qui me sont très personnels. Pour cette raison d'ailleurs, j'ai du mal à concevoir que la législation , en vigueur aujourd'hui, permette qu'un tel projet, puisse voir le jour et qu'un propriétaire terrien « privé » soit autorisé, même appuyé par un maire, à décider d'une telle construction ayant tellement d'inconvénients, pour les villages attenants (notre commune a d'ailleurs toujours refusé l'éolien sur ses terres). Seul le ruisseau l'Aubrée nous sépare de Puy-du-lac ! Le potager que je cultive se trouve à Puy-du-lac ! Les relations sociales, que j'ai développées en 20 ans ont fait ce maillage humain qui structure ma vie familiale aujourd'hui, ainsi que ma vie professionnelle. Si l'implantation des éoliennes voit le jour, le profil des habitants changera obligatoirement dans les années à venir. L'incroyable énergie humaine, qui existait (avant ces projets éoliens) a donné vie au spectacle du Quart d'Ecu (Site en scène, 200 bénévoles, plus de 10 ans d'existence). Je crains pour la survie de cette organisation jusque là si constructive pour le tissu rural – en 2010, j'y ai fait ma première exposition professionnelle ! Depuis quelques mois, j'ai constaté une infinie tristesse chez les bénévoles les plus âgés, qui vivent mal les tensions dans leur village.
- Notre santé, celle de notre flore et de notre faune : le bénéfice-risque face à l'énergie soi-disant verte de l'éolien ? Des personnes, bien plus qualifiées que moi, pourront vous donner les bons éléments sur les études existantes et je suis convaincue que vous les avez déjà eues, lues étudiées. Mais j'étais seule à pouvoir vous donner les éléments précédents.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande à nouveau d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Nord.

Monsieur le Préfet, je vous demande à nouveau d'enterrer ce projet.

Christine ROSE

Domiciliée à Saint-Coutant Le Grand, y exerçant le métier d'artisan tapissier